

— 2013 —

Chalonnnes sur Loire.

La mairie ouvre ses portes
au comité anti-aéroport



Stéphane Frein et François Martin, délégués du Clac-NDDL, reçus à la mairie ce mardi

Une délégation des opposants locaux à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le Clac-NDDL (Comité Loire-Aubance contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes) a été reçue mardi 8 à la mairie par Stella Dupont. Ce jeune comité (créé début décembre) avait sollicité un rendez-vous avec le maire (OF 13 décembre) mais aussi avec la conseillère générale, la suppléante du député Marc Goua et la membre du Parti socialiste.

« Pour une rationalisation des mouvements et des équipements »

De la même façon qu'ils souhaitent interpellier plusieurs élus locaux, quelle que soit leur tendance, les membres du comité ont présenté par courrier leur argumentaire contre la construction du nouvel aéroport. Ils font état, entre autres, des nuisances écologiques. Ils s'interrogent également sur la saturation annoncée de l'aéroport de Château-Bougon : « Nous ne sommes ni contre les avions, ni contre les aéroports, mais pour une rationalisation des mouvements et des équipements, et surtout pour une gestion de l'argent public en faveur de la population et de la vie des territoires ». Un entretien de près d'une heure à l'issue duquel Stella Dupont a promis de faire

remonter les revendications des opposants auprès des élus mais pour lesquelles elle a cependant réservé son point de vue. L'édile préfère étudier les arguments, rencontrer les élus favorables au nouvel aéroport et s'informer au mieux sur ce « dossier complexe » ; elle a annoncé qu'elle se positionnerait d'ici un mois. Contact : clac.nddl@laposte.net. Sites web : acipa.free.fr et zad.nadir.org.

Ouest-France, le 9 janvier 2013

Chalonnnes sur Loire.

Des Chalonnais
à Notre-Dame-des-Landes



Chaîne humaine de 25 km.

Une délégation de Chalonnais a rejoint, samedi 11 mai, la chaîne humaine de 25 km contre la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes (Loire-Atlantique). Selon les organisateurs, 40 000 personnes étaient réunies

Ouest-France, le 14 mai 2013

Chalonnnes sur Loire.

Une journée consacrée au rôle
des femmes en politique



Cent deux femmes élues du département, vendredi, aux côtés de Jean-Luc Davy, président de l'association des maires, et de Roselyne Bachelot, Catherine Deroche, Corinne Bouchoux et Stella Dupont.

À l'initiative de l'association des maires du Maine-et-Loire, et de Stella Dupont, maire, une centaine de femmes élues se sont réunies vendredi à la halle des Mariniers pour échanger sur leur investissement en politique (Ouest-France de vendredi) : conditions d'engagement, choix, contraintes et incidences... Une synthèse de la journée a été présentée par les sénatrices Corinne Bouchoux, Catherine Deroche ainsi que par l'ancienne ministre, Roselyne Bachelot. « Dans trois quarts des cas, les femmes sont sollicitées pour un mandat.

Malgré leur volonté d'engagement, elles ont toujours un moment de doute et de réflexion avant de se lancer, non par peur de la bataille, mais souvent face à trois interrogations principales : aurai-je les aptitudes ? Ne m'a-t-on pas minoré le temps que cela va prendre dans ma vie ? Qu'en pense mon entourage ? », résume Corinne Bouchoux. Catherine Deroche ajoute : « Ces questions ne portent pas sur l'intérêt du mandat. Une fois dans l'exercice de leur fonction d'élues, les femmes voient l'intérêt du travail d'équipe et ont la satisfaction d'apporter beaucoup à leur commune... ». S'adressant à Jean-Luc Davy, maire de Daumeray, président de l'association des maires, Roselyne Bachelot s'amuse : « Ce que vous vivez là, ce n'est pas facile, hein ? Être seule au milieu d'hommes, c'est cela que j'ai vécu souvent au cours de mes trente ans de carrière politique ! » Et d'ajouter : « La faillite

économique que nous vivons actuellement est due à l'hypermasculinité de notre société, à la violence qu'elle crée en occultant les autres sphères (famille, amour...) et valeurs. Il est temps de trouver le rééquilibrage... »

Ouest-France, le 9 septembre 2013

Municipales. Stella Dupont, maire, candidate à un second mandat à Chalonnnes



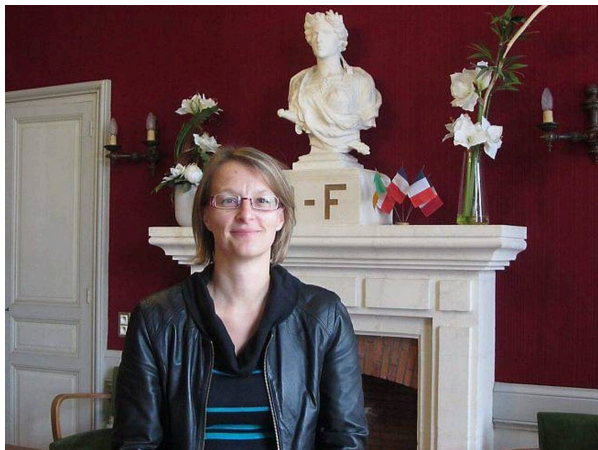
Stella Dupont, maire de Chalonnnes-sur-Loire.

À Chalonnnes-sur-Loire, Stella Dupont, 39 ans, maire et conseillère générale, annonce officiellement sa candidature à un second mandat. Cette maman de trois enfants reconnaît que si la charge de maire est pavée de contraintes, c'est pour elle la passion qui l'emporte. « Pendant cinq ans et demi, avec mon équipe, nous avons semé des graines et nous avons envie de poursuivre... »

Ouest-France, le 4 octobre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Stella Dupont, maire,
candidate à un second mandat



Stella Dupont, maire : « Avec mon équipe, nous avons semé des graines et nous avons envie de poursuivre... »

Stella Dupont, 39 ans, maire et conseillère générale, annonce officiellement sa candidature à un second mandat. Cette maman de trois enfants reconnaît que si la charge de maire est pavée de contraintes, c'est pour elle la passion qui l'emporte. « Pendant cinq ans et demi, avec mon équipe, nous avons semé des graines et nous avons envie de poursuivre... »

Elle rappelle les actions menées pour le développement économique de la cité : « Un travail en collaboration avec de nombreux acteurs : communauté de communes, chambres consulaires, commerçants... », les aménagements de la ville (les Halles, la place de l'Hôtel de ville) et sa sécurisation, l'avancée de la vie culturelle, et le travail souterrain pour la solidarité, le lien social ou l'enfance. « Nous avons suivi notre feuille de route établie en 2008, il reste encore à faire mais le chemin est tracé... » Pour l'avenir, Stella Dupont envisage, notamment, la construction d'équipements sportifs plus adaptés et sait qu'il faudra s'atteler à l'aménagement en logements de l'ancienne gendarmerie, rue du 11 novembre, du site Eram : « On n'ira pas à l'extérieur de la ville tant que tout ne sera pas consommé à l'intérieur. »

Cinq réunions publiques

Cinq réunions publiques sont proposées. La campagne permettra de « percevoir les besoins et d'envisager des choses réalisables dans un budget maîtrisé. Je n'aime pas la polémique, on n'a pas envie d'imaginer ce que les autres candidats veulent faire, on trace notre route, c'est tout. » Stella Dupont émet quelques regrets : « C'est frustrant de ne pas pouvoir être partout, les journées ne faisant que vingt-quatre heures. »

(1) Dynamiser l'économie et développer le potentiel touristique de Chalonnnes, vendredi 18 octobre ; créer du lien social grâce à la culture et la vie associative, mardi 5 novembre ; vivre ensemble, lundi 18 novembre ; améliorer le cadre de vie, aménager le territoire, équiper la ville, vendredi 29 novembre, et préserver l'environnement et mettre en action les principes du développement durable, mardi 10 décembre.

Ouest-France, le 4 octobre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Sur la route, pénalités ou ateliers,
il a fallu choisir



Martine De Bernon, chargé de mission à la DDT, Stella Dupont, maire, et Stéphane Chipponi, directeur de cabinet du préfet, à la fin de l'opération de prévention aux conduites à risque.

Drôle de surprise pour la trentaine d'automobilistes arrêtés par la maréchaussée dans le centre de Chalonnnes jeudi 17. A la suite de l'infraction qu'il avait commise (non-port de ceinture, excès de vitesse, passage au feu rouge...), chaque conducteur

s'est vu proposer deux alternatives : soit payer l'amende et perdre des points, soit s'engager à passer une heure au village sécurité routière installé pour l'après-midi près de la salle du Layon.

Cette action de prévention était organisée par la DDT (Direction départementale des territoires) afin de sensibiliser les automobilistes aux conséquences des comportements à risques pour eux et pour les autres. Les volontaires devaient passer par quatre ateliers animés par des bénévoles de la sécurité routière : une révision du code de la route, un parcours avec des lunettes simulatrices d'alcoolémie, un simulateur de conduite automobile, la projection du dernier film de la Sécurité routière (témoignages d'accidentés). 20 % des personnes interpellées ont refusé cette alternative, souvent par manque de temps, et ont préféré la sanction. Martine De Bernon, chargée de mission à la DDT, explique que ces actions pédagogiques permettent une prise de conscience en frappant les esprits autrement que par la pénalité. Dubitatif au début de l'opération, Patrick Voyer, chef d'escadron de la gendarmerie départementale, en reconnaît les bienfaits.

Le directeur de cabinet du préfet, Stéphane Chipponi, est venu faire un premier bilan sur place ainsi que Stella Dupont, maire, qui s'est prêtée avec l'élus Guy Biju à quelques tests.

Ouest-France, le 18 octobre 2013

Chalonnnes sur Loire.

L'équipe municipale travaille sur des projets pour un 2e mandat



Deuxième réunion de précampagne, mardi soir, de l'équipe municipale sur le thème : « Créer du lien social grâce à la culture et à la vie associative ».

Une cinquantaine de personnes étaient réunies au foyer Soleil, mardi 5, pour la deuxième réunion de précampagne de l'équipe de Stella Dupont. Le thème était « Créer du lien social grâce à la culture et à la vie associative ». Après une introduction du maire, ce sont les adjoints Guy Biju (vie associative) et Philippe Jammes (élu à la culture) qui ont respectivement présenté un état des lieux des services avant de répondre aux questions du public ou de l'interroger sur ses souhaits pour le prochain mandat. Chalonnnes, ce sont cent associations totalisant 3 500 adhérents dans les domaines sportif, sociétal, de l'enfance, de l'animation, de la culture, etc. La culture à Chalonnnes, ce sont aujourd'hui un projet culturel avec une équipe, la programmation Horizon (s), la médiathèque, le cinéma, le soutien aux actions du tissu culturel local.

Le public souhaitant en savoir plus sur l'avenir du cinéma à Chalonnnes, les élus ont indiqué qu'il ne serait pas remis en cause malgré les difficultés actuelles de l'association des Amis du bon cinéma (ABC 49) qui le gère aujourd'hui (en délégation de service public). Le souhait d'un plus grand nombre d'animations l'été et de plus de théâtre de boulevard a également été exprimé... Les Malpavés sont retenus comme un site très propice aux animations estivales. Une mise en réseau du matériel des associations a été évoquée. La construction de la nouvelle salle de gymnastique est suspendue en attendant la réponse (d'ici quinze jours) à la deuxième demande de subvention auprès du Centre national de développement du sport (CNDS). L'ancienne salle Jeanne-d'Arc sera conservée et améliorée. « Nous sommes conscients qu'on a besoin de salles à Chalonnnes, il nous faut des équipements complémentaires... », a assuré Stella Dupont.

La prochaine réunion est programmée au lundi 18 novembre sur le thème « Vivre ensemble ».

Ouest-France, le 6 novembre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Débat autour de la restauration du réfectoire des moines



De gauche à droite, Roland Bernardeau, maire de Rochefort sur Loire, Stella Dupont, maire de Chalonnnes sur Loire, et Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin-de-Luigné.

Lors du conseil communautaire réuni, le jeudi 14, à La Possonnière, un débat important a porté sur la rénovation du réfectoire des moines de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. Dominique Latron, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Maine-et-Loire (STAP), est venu présenter aux élus l'expertise de ce lieu patrimonial et une estimation des travaux à réaliser pour une remise en état.

Cet ancien réfectoire, datant de 1275, est en particulier doté d'une charpente exceptionnelle et d'une cheminée monumentale comportant des peintures murales rares. Il occupe actuellement trois niveaux (un plancher a été monté au XIXe siècle) et son comble est inaccessible. Sa façade donnant sur une cour intérieure possède des ouvertures romanes.

L'idée serait de restaurer ce bâtiment, d'y installer un ascenseur et une galerie couverte pour le relier aux bâtiments municipaux actuels. Le rez-de-chaussée pourrait recevoir 114 personnes et l'étage 86. L'agence de Ponthaud a établi un phasage des travaux : une première phase de restauration extérieure (elle-même divisée en trois étapes) et une deuxième phase pour les aménagements intérieurs. L'ensemble a été estimé à 1,6 million d'euros.

Même si de nombreuses subventions peuvent être demandées et si les différentes étapes de cette réhabilitation prendraient plusieurs années, les réactions ont été nombreuses. Bruno Deschamps, élu chalonnais, estime « effarants » les chiffres annoncés et pense, à l'instar de Thierry Millon, maire d'Ingrandes, qu'en cette période difficile, il y a des choix à faire en matière d'investissements.

Roland Bernardeau, maire de Rochefort, délégué à la commission tourisme, s'exclame : « Nous avons le devoir de maintenir cet héritage culturel au regard de ceux qui nous suivront... », suivi en cela par Antoine Blond, élu de Champtocé. Stella Dupont, maire de Chalonnnes, préférerait qu'on reporte la demande de subvention tant que le projet de territoire de la CCLL n'est pas achevé. Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin, pense qu'il faut étudier le financement global du chantier. Le président, Daniel Froger, maire de Saint-Georges, a proposé de demander une subvention pour procéder seulement dans un premier temps à la phase de mise hors d'eau du bâtiment.

Il a été décidé à douze voix contre onze le report de cette demande à 2015 et 2016. Délai permettant de voir si ces travaux feront partie des choix du projet de territoire.

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 15 novembre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Maire sortant, Stella Dupont présente deux colistiers

Stella Dupont, candidate à un second mandat de maire, a présenté deux nouveaux colistiers qui seront présents sur sa liste Vivons Chalonnnes : il s'agit de Philippe

Ménard, masseur de profession et Chalonnais depuis trois ans, et Tatiana Bellanger, responsable de projet communication dans un hôpital local, et qui fait partie du comité de pilotage pour la mise en place des Temps d'activités périscolaires (Tap) à la rentrée.

Ouest-France, le 29 décembre 2013

— — — 2014 — — —

Chalonnnes sur Loire.

Une maire sans voix
et silencieuse sur son projet



Stella Dupont et son premier adjoint, Pierre Davy.

« Un maire sans voix en année électorale, c'est un comble ! » a soufflé la maire Stella Dupont, avec humour. Victime d'une extinction de voix, elle n'a pas pu sacrifier à la tradition de la cérémonie des vœux, organisée mardi 7, à la halle des Mariniers, devant un grand nombre d'élus de la commune et de la communauté de communes.

Et Pierre Davy, premier adjoint, d'ajouter : « Pour dire les mots de Stella, j'ai pensé préférable que ce soit une femme ! » C'est donc Florence Foussard, la plus jeune des conseillers municipaux, chargée de la communication, qui a lu son discours.

Compte tenu de la campagne électorale pour les municipales, Stella Dupont n'a pas souhaité faire part des projets de son équipe

pour 2014. L'essentiel de son allocution a porté sur le bilan des actions de l'année passée dans tous les domaines de la vie chalonnaise (économiques, sociaux, culturels, etc.) ainsi que sur les nouveaux aspects de l'architecture urbaine : « J'ai entendu que l'esthétique du nouvel office de tourisme ne plaisait pas à tous ; mais, avec les élus de la communauté de communes, nous pensons qu'il est utile ! »

Stella Dupont a informé les Chalonnais du forum des deuxièmes rencontres de l'emploi, qui aura lieu le 6 février, et les a également invités à participer à la deuxième saison culturelle de la ville, baptisée « Horizons », qui débutera en avril avec une riche programmation. Pour conclure, Stella Dupont a repris le micro : « Le contexte budgétaire s'est resserré et ce n'est pas simple. Il nous faut être prudent, mais nous souhaitons être ambitieux et entamer une année riche de fraternité, de solidarité, où le « vivre ensemble » prenne tout son sens. »

Ouest-France, le 9 janvier 2014

Chalonnnes.

Les vœux du maire Stella Dupont



Privée de voix ce soir-là, Stella Dupont n'a prononcé que quelques mots de bienvenue.

Pour la cérémonie des vœux municipaux, mardi 6 janvier à la Halle des marinières, Stella Dupont étant victime d'une extinction de voix, c'est son adjointe Florence Foussard

qui est montée à la tribune pour prononcer le discours préparé par le maire et illustré de diapositives.

Un discours qui a surtout mis en relief les réalisations du mandat écoulé, puisque la campagne électorale en cours interdit aux élus qui se représentent d'en dire beaucoup plus. On a pu mesurer néanmoins combien l'échelon communal est désormais inextricablement mêlé à l'échelon intercommunal dans des domaines comme le développement économique, l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme...

Pour Stella Dupont, « raisonnablement optimiste » malgré « un contexte budgétaire resserré », il reste dans les enjeux municipaux de « trouver une alchimie, un juste équilibre » pour « vivre ensemble de façon apaisée », dans « une ville toujours plus attractive ». On remarquait dans le public, à côté des édiles de Loire-Layon, de nombreux représentants des associations qui font vivre Chalonnnes.

Le Courrier de l'Ouest, le 14 janvier 2014

Chalonnnes.

Stella Dupont mènera
la liste « Vivons Chalonnnes »



Tatiana Bellanger, Marc Schmitter, Philippe Ménard, Marcelle Bellanger figureront sur la liste de Stella Dupont.

Pour Stella Dupont, conseillère générale PS et candidate à un deuxième mandat municipal, la campagne est lancée. « Dans un esprit de continuité, de responsabilité et de transparence, une équipe pour moitié renouvelée est en marche », annonce le communiqué officiel. La liste, intitulée « Vivons Chalonnnes », est en cours de formation. Elle sera « non partisane », mais unie autour de valeurs comme l'humanisme et le lien social.

Le projet est également en cours d'élaboration à travers une série de réunions publiques tenues depuis octobre. Deux nouvelles en dresseront le bilan, le 22 janvier à la salle du Layon et le 27 janvier à la Halle des marinières, à 20 h 30.

Ces rencontres ont aussi permis de recruter de nouvelles « têtes ». Ainsi Tatiana Bellanger, 38 ans, trois enfants, résidant depuis cinq ans à Chalonnnes, responsable stratégie et communication au Centre hospitalier Lys Hyrôme. Ou Philippe Ménard, 51 ans, trois enfants, masseur-kinésithérapeute à Rochefort sur Loire.

Le Courrier de l'Ouest, le 14 janvier 2014

Chalonnnes.

Dominique Chené passe la main
et reçoit la médaille



Alain Poirier, Stella Dupont, Dominique Chené, Michel Bordereau.

Vendredi 31 janvier 2014, Dominique Chené, directeur des services techniques de Chalonnnes, fêtait son départ en retraite à la salle du Layon avec ses nombreux invités, administratifs, entrepreneurs ou personnel des services municipaux où il a œuvré pendant 33 ans. Le maire Stella Dupont et ses prédécesseurs Alain Poirier et Michel Bordereau étaient présents et ont eu droit à des remerciements teintés d'humour. Dominique Chené a reçu la médaille de la Ville. C'est Philippe Oger qui va lui succéder, avec le grade d'ingénieur.

Le Courrier de l'Ouest, le 2 février 2014

Chalonnnes.

« Vivons Chalonnnes » dévoile sa liste



130 personnes ont assisté au dévoilement de la liste.

La liste « Vivons Chalonnnes » conduite par l'actuelle maire de Chalonnnes, Stella Dupont, a été dévoilée vendredi soir à la Halle des marinières. Les quinze femmes et quatorze hommes aspirant aux suffrages des Chalonnais se sont présentés à tour de rôle. Quinze conseillers municipaux de la mandature en cours se représentent.

Le Courrier de l'Ouest, le 15 février 2014

Chalonnnes.

« Vivons Chalonnnes » : précision



La photographie officielle de la liste « Vivons Chalonnnes ».

L'ordre de la liste « Vivons Chalonnnes » publiée dans notre édition du lundi 17 février a été malencontreusement bouleversé.

Voici l'ordre véritable : 1. Stella Dupont. 2. Marc Schmitter. 3. Marcelle Bellanger. 4. Pierre Davy. 5. Tatiana Bellanger. 6. Bruno Deschamps. 7. Marie-Noëlle Lebihan. 8. Philippe Ménard. 9. Florence Foussard. 10. Jacques Chazot. 11. Alexandra Bourigault. 12. Philippe Jammes. 13. Ghislaine Lequeux. 14. Jean-Michel Phélippeau. 15. Valérie Moreau. 16. Gaël Garnaud. 17. Nathalie Cante. 18. Thierry Bouffandeau. 19. Marie-Astrid Le Strat. 20. Stéphane Guérif. 21. Danièle Culcasi. 22. Patrick Seiller. 23. Andrée Hauguel. 24. Jérôme Carret. 25. Michelle Fourmond. 26. Hervé Ménard. 27. Véronique Pivron. 28. Jean-Marie Morinière. 29. Aude Pignon.

N.B. : en maigre, les quinze candidats qui se représentent ; en gras, les quatorze nouveaux venus.

Le Courrier de l'Ouest, le 17 février 2014

Chalonnnes sur Loire.

Stella Dupont présente sa liste
« Vivons Chalonnnes »



Premier rang de gauche à droite : Jacques Chazot, Philippe Ménard, Valérie Moreau, Marc Schmitter, Stella Dupont, Pierre Davy, Marcelle Bellanger, Bruno Deschamps, Tatiana Bellanger. 2e rang : Hervé Ménard, Marie le Strat, Gaël Garnaud, Ghislaine Lequeux, Jérôme Carret, Alexandra Bourigault, Jean-Marie Morinière, Andrée Hauguel, Michelle Fourmond, Marie-Noëlle Lebihan. 3e rang : Danièle Culcasi, Thierry Bouffandeau, Nathalie Cante, Patrick Seiller, Florence Foussard, Jean-Michel Phel

« Vingt-huit personnes dont quinze nouvelles, tournées vers l'action et au service de l'intérêt général, se présentant de façon juste, équitable, responsable avec pour objectif principal d'agir pour que Chalonnnes reste agréable à vivre et que chacun y trouve sa place. » C'est ainsi que l'actuel maire Stella Dupont a présenté les membres de sa liste devant une salle comble. Une liste sans étiquette et dont l'âge moyen est inférieur à 50 ans. Evoquant tous les secteurs de la vie municipale, elle a redit son souci d'une politique claire et transparente, où chacun soit informé.

Candidats

Stella Dupont (tête de liste), conseillère générale, 40 ans ; Marc Schmitter, chargé de développement économique, 51 ans ; Marcelle Bellanger, aide-soignante, 54 ans ; Pierre Davy, artisan carreleur retraité, 52 ans ; Tatiana Bellanger, chargée de projets dans un hôpital local, 38 ans ; Bruno Deschamps, gestionnaire de collèges, 53 ans ; Marie-Noëlle Lebihan, conseillère pédagogique Education nationale, 51 ans ; Philippe Ménard, kinésithérapeute, 51 ans ; Florence Foussard, ingénieur en écologie, 33 ans ; Jacques Chazot, ingénieur de l'équipement, 68 ans ; Alexandra Bourigault, secrétaire vétérinaire, 40 ans ; Philippe Jammes, directeur d'école, 60 ans ; Ghislaine Lequeux, retraitée de l'industrie de la chaussure, 59 ans ; Jean-Michel Phelippeau, plombier, 54 ans ; Valérie Moreau, mère au foyer, 46 ans ; Gaël Garnaud, commercial, 37 ans ; Nathalie Cante, consultante en organisation et qualité, 51 ans ; Thierry Bouffandeau, agent de production en isolation thermique, 48 ans ; Marie-Astrid Le Strat, chargée de communication et de diffusion artistique, 35 ans ; Stéphane Guérif, enseignant en lycée

agricole, 37 ans ; Danièle Culcasi, éducatrice spécialisée retraitée, 63 ans ; Patrick Seiller, conducteur offset dans l'imprimerie, 45 ans ; Andrée Hauguel, enseignante, 49 ans ; Jérôme Carret, agent technique d'une ville, 43 ans ; Michelle Fourmond, acheteur industriel, 46 ans ; Hervé Ménard, PDG dans l'industrie, 51 ans ; Véronique Pivron, aide-soignante, 52 ans ; Jean-Marie Morinière, jardinier paysagiste, 60 ans ; Aude Pignon, médecin hospitalier, 47 ans. Contact : chalonnnes2014@gmail.com ; site internet : www.vivonschalonnnes.fr

Ouest-France, le 19 février 2014

Chalonnnes-sur-Loire.

Municipales, Stella Dupont réélue

Voici les résultats du premier tour des élections municipales du 23 mars 2014 à Chalonnnes sur Loire :

Inscrits : 4859 ; Votants : 3532;

Suffrages exprimés : 3389

Abstention : 27,31 %

Stella Dupont (Divers gauche) : 53,67 %

Thierry Blanchard (Divers droite) : 46,33 %

Le Courrier de l'Ouest, le 23 mars 2014

Chalonnnes.

Stella Dupont aborde un deuxième mandat de maire



Le nouveau conseil municipal (absente : Andrée Hauguel).

Dimanche 30 mars à 10 h 30, les 29 conseillers élus dès le premier tour des municipales la semaine précédente se sont réunis sous la présidence du doyen d'âge Jacques Chazot pour désigner le nouveau maire.

Stella Dupont (« Vivons Chalonnnes ») a été réélue par 23 voix contre 6 qui sont allées à Thierry Blanchard (« Chalonnnes Autrement »). Huit adjoints (le maximum autorisé) ont été élus (6 bulletins blancs, 23 votes positifs).

Le Courrier de l'Ouest, le 30 mars 2014

Chalonnnes.

Stella Dupont aborde
un deuxième mandat de maire



Le nouveau conseil municipal (absente : Andrée Hauguel).

Dimanche 30 mars à 10 h 30, les 29 conseillers élus dès le premier tour des municipales la semaine précédente se sont réunis sous la présidence du doyen d'âge Jacques Chazot pour désigner le nouveau maire. Stella Dupont (« Vivons Chalonnnes ») a été réélue par 23 voix contre 6 qui sont allées à Thierry Blanchard (« Chalonnnes Autrement »).

Huit adjoints (le maximum autorisé) ont été élus (6 bulletins blancs, 23 votes positifs).

Le Courrier de l'Ouest, le 31 mars 2014

Chalonnnes sur Loire.

Stella Dupont : « Vers une plus grande mutualisation »



Adjoints et conseillers de la majorité, responsables de pôles. 1er rang (de gauche à droite) : Alexandra Bourigault (adjointe), Jacques Chazot (adjoint), Tatiana Bellanger (adjointe), Marc Schmitter (adjoint), Stella Dupont, maire, Pierre Davy (1er adjoint), Bruno Deschamps, (adjoint), Florence Foussard (adjoint), Philippe Ménard ; 2e rang : Jean-Michel Phelippeau, Philippe Jammes, Marcelle Bellanger (adjoint), Thierry Bouffandeau.

Dimanche 30 mars, la salle du conseil de la mairie était comble. Les Chalonnais sont venus en nombre assister à l'installation du maire et de ses adjoints. En introduction, Jacques Chazot, le plus âgé des conseillers, a rappelé la chance de vivre dans un pays démocratique, notant que 70 % d'électeurs se sont exprimés à Chalonnnes.

Après l'élection du maire et des huit adjoints, Stella Dupont s'est adressée au nouveau conseil municipal, constitué de 23 conseillers de la majorité et six de l'opposition : « C'est avec émotion que je renouvelle mon engagement auprès des Chalonnais. Je souhaite qu'un esprit constructif et respectueux anime nos réunions. C'est dans l'écoute et l'échange que nous servirons tous les Chalonnais. Chalonnnes n'est pas une ville riche et la marge de manœuvre des collectivités étant toujours plus réduite, nous la gérerons avec rigueur et prudence. »

Elle ajoute : « Afin de rechercher des économies, ce mandat va être marqué par une plus grande mutualisation des communes, l'intercommunalité sera importante. A cette réflexion seront associés

personnel et chefs de service afin qu'ils soient forces de propositions. D'ici juin, nous adopterons les comptes administratifs 2013 et le budget supplémentaire 2014. Le premier dossier important sera le lancement de l'agrandissement du gymnase Saint-Exupéry avec la construction de la salle de gymnastique. »

Prochain conseil municipal lundi 7 avril à 20 h 30.

Ouest-France, le 1er avril 2014

— 2015 —

Maine et Loire.

En Anjou, qui sont les élus à la Région ?



De gauche à droite, Paul Jeanneteau, Stella Dupont et Aymeric Merlaud.

Le Maine-et-Loire compte dix-neuf élus de droite, de gauche et du Front national qui vont siéger dans l'hémicycle du conseil régional. Nous les présentons au fil des jours.

La revanche de Paul Jeanneteau

Pharmacien installé à Champigné en Maine et Loire, il fait son entrée en politique en devenant maire de cette commune en 1995. Il est réélu pour un deuxième mandat en mars 2001. C'est aussi à cette date qu'il fait son entrée au conseil général en étant élu dans le canton de Châteauneuf-sur-Sarthe. Il en devient vice-président en 2004. Aux législatives de 2007, Paul Jeanneteau est suppléant de Roselyne Bachelot, la députée UMP élue en 2002 dans la première

circonscription. Il lui succède en juillet 2007 quand celle-ci est nommée dans le gouvernement de François Fillon. Battu par la gauche en 2012, il rêvait d'une revanche. Il ne s'est pas représenté aux élections départementales de mars 2015, et est finalement désigné, à 58 ans, pour conduire la liste départementale aux régionales. Après des bisbilles entre centristes et Républicains sur le choix de la tête de liste.

Stella Dupont, valeur montante du Parti socialiste

C'est en 2004 que la discrète socialiste Stella Dupont fait son entrée sur la scène politique du Maine-et-Loire. Elle a à peine 30 ans et remporte les élections départementales dans le canton de Chalonnnes-sur-Loire, à la surprise générale. Elle sera réélue en 2011. Entre-temps, Stella Dupont a été élue maire de Chalonnnes-sur-Loire en 2008, réélue en 2014. En mars dernier, alors leader de la gauche, elle ne s'est pas représentée aux élections départementales, préférant se concentrer sur la campagne pour ces régionales. Mère de trois enfants, Stella Dupont, 41 ans, est experte-comptable de formation, mais n'exerce plus son métier, préférant se concentrer sur ses mandats.

Aymeric Merlaud, jeune loup du Front national

Natif des Mauges, Aymeric Merlaud, 24 ans, est le premier élu FN de l'histoire du Choletais à exercer un mandat à la Région. En termes de voix, se félicite-t-il, le parti progresse « grâce à une plus forte participation au 2e tour. Ce qui ancre vraiment le FN dans le territoire. » Étudiant à Sciences Po Paris, domicilié à Saint-Germain-sur-Moine, il sera bien « présent au conseil régional » assure-t-il, tout en continuant à « maintenir le lien de proximité » avec le terrain. Ses « cours seront concentrés sur certaines journées » de la semaine. En quelques mois, Aymeric Merlaud a connu une ascension rapide au sein du FN, candidat aux départementales puis tête de liste aux régionales.

Ouest-France, le 15 décembre 2015

— 2017 —

MAINE-ET-LOIRE.

La succession qui ravive
les querelles socialistes



2ème circonscription

Stella Dupont sera candidate pour succéder à Marc Goua. La maire de Chalonnnes-sur-Loire a obtenu une large majorité chez les socialistes. Sur fond d'éternelles difficultés.

La polémique

Qui pour succéder à Marc Goua ? Stella Dupont, maire de Chalonnnes-sur-Loire, a été désignée par les socialistes, lundi soir, pour être candidate dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire. Avec une confortable avance de 48 voix, contre six pour Véronique Pineau, adjointe au maire de Trélazé. Tout roule ? Pas vraiment. Car s'il y a bien une circonscription où les choses ne sont pas simples, à gauche, c'est la deuxième. Lundi soir, les militants socialistes de Trélazé et de Loire-Authion n'ont tout simplement pas pu voter. La section locale a refusé d'ouvrir un bureau de vote.

Au risque de perdre l'élection

« Je n'ai pas reçu les éléments garantissant que ce vote serait régulier et légal », affirme Élise Dacosse, secrétaire de la section. Elle attendait des documents officiels prouvant que la circonscription était bien « dégelée », c'est-à-dire ouverte aux candidatures. Elle voulait aussi être certaine que Stella Dupont

avait bien obtenu une dérogation pour présenter une candidature sans suppléant, pour l'instant. « Tous les documents autorisant le vote pouvaient être consultés sur le site de la fédération, rétorque Jean-Louis Belliard, secrétaire du Parti socialiste en Maine-et-Loire. Stella Dupont a bien obtenu sa dérogation. » Sans inquiétude sur un éventuel recours : l'écart de voix entre Stella Dupont et Véronique Pineau est suffisant pour le contrer. « La vie du PS n'est pas un long fleuve tranquille », se contente de commenter Stella Dupont.

« Si cela continue, nous allons perdre la circonscription », grogne Marc Goua. Sa succession a ouvert tous les appétits. Elle a ravivé des guerres intestines dont le PS en général et celui du Maine-et-Loire en particulier ont le secret. Elle a donné des ailes à des candidats qui se réclament d'En marche ! le mouvement d'Emmanuel Macron. Tandis que la droite, même divisée entre une candidature Les Républicains (Maxence Henry) et une de l'UDI (Laurent Damour), semble plus sereine. Car Marc Goua lui-même a du mal à quitter le terrain. Il l'avoue : « Je pense encore pouvoir apporter quelque chose. Je ne resterai pas inerte. » Il souhaite toujours se présenter comme suppléant de Stella Dupont, si elle l'accepte. « Pourquoi pas », répond Stella Dupont. Qui attend les résultats de l'élection présidentielle pour choisir un suppléant. « Il faudra alors envisager de rassembler. J'ai toujours travaillé dans cet esprit. » Mais attention ! Marc Goua pourrait aussi finalement être candidat. « Je suis écoeuré, mais combatif. Quand on m'ennuie, je travaille deux fois plus. »

Ouest-France, le 5 avril 2017

Les candidats En Marche !
sont désormais connu



Anne Barrault, Stella Dupont, Denis Masségli et Matthieu Orphelin font partie des sept candidats de la République en Marche ! investis dans le département.

Un seul avait été jusqu'à maintenant officialisé. Les six autres l'ont été, hier. Avec un gros couac, pour celui de la septième. Des investitures qui vont engendrer des rancœurs.

Angers sud : la maire de Chalonnnes-sur-Loire

Stella Dupont, maire de Chalonnnes sur Loire, sera donc la candidature de La République en Marche !.

Une surprise ? Oui et non. Oui, car Stella Dupont a été officiellement investie par le Parti socialiste. Même si cette procédure a été contestée, en interne, avant d'être validée. Non. Car Marc Goua, le député sortant, a sans doute beaucoup travaillé à ce choix. Le député socialiste sortant, maire de Trélazé, n'a jamais caché son soutien à Emmanuel Macron.

Mais il n'a peut-être pas été si évident pour Stella Dupont de franchir cette... marche, du PS vers le parti du nouveau président de la République. Elle confie : « J'ai adhéré après le premier tour de l'élection présidentielle. »

A ce moment, la maire de Chalonnnes sur Loire dit « avoir pris conscience du séisme Le Pen ». Séisme annoncé, mais : « Il est toujours terrible de voir cette montée se concrétiser. »

Candidate de La République en Marche !, Stella Dupont ne peut plus représenter, du moins officiellement, les couleurs socialistes. Qui sera son suppléant ? Peut-être un certain Marc Goua. « Il est connu et reconnu,

dit la candidate. Les électeurs ont besoin de repères. »

Le député sortant avait rêvé d'un duo inversé. Elle, socialiste. Lui, macroniste. Pour faire le plein de voix, Marc Goua va-t-il renouer avec ses racines socialistes ? S'il joue sur les deux forces, le duo peut être redoutable dans une circonscription où la France insoumise défie le Parti communiste, où la droite est divisée. Et où le FN n'a pas réussi à trouver de candidat.

A Cholet, le Modem en berne

Denis Masségli, un nom à la mode hier. Quelques heures après la réélection du patron du Comité national olympique et sportif français, son homonyme choletais a été investi par La République en Marche !.

La cinquième circonscription semblait réservée au Modem de François Bayrou, allié d'Emmanuel Macron. Mais la candidature de Magalie Gréau n'a pas résisté à la levée de boucliers des Marcheurs « historiques ». De quoi chagriner le président départemental du Modem, Xavier Coiffard : « Elle aurait fait une excellente candidate. Il y a eu une grosse pression et Paris en a décidé autrement. Mais je félicite celui qui a obtenu l'investiture. »

Denis Masségli, de son côté, était « surpris et heureux » hier soir. Agé de 36 ans, c'est un néophyte de la politique. Cet ingénieur, à l'entreprise Thales, le reconnaît : « Issu d'une famille gaulliste, je votais blanc depuis 2002. Puis j'ai été impressionné par Emmanuel Macron, sa capacité à dépasser les clivages traditionnels. » Il rejoint le mouvement d'emblée, participe à la « grande marche », coanime le mouvement à Cholet. Son investissement a été récompensé.

Angers-Mauges, une proche de Jean-Luc Rotureau

Le secret de cette investiture a été bien gardé jusqu'à hier. C'est finalement Nicole Dubré-Chirat, 65 ans, qui sera candidate dans la 6e circonscription. Cadre de santé chargée de formation, elle goûte à la politique

en 2014. Elle se présente alors sur la liste de Jean-Luc Rotureau (ex-PS) aux municipales à Angers.

« J'ai trouvé le prolongement de sa démarche humaniste chez Emmanuel Macron. » Comme Jean-Luc Rotureau, elle est adhérente de Cap 21, le mouvement de Corine Lepage qui a rallié En Marche !.

Angers Nord, un proche de Hulot

Son nom est connu depuis le 6 avril. Matthieu Orphelin fut l'un des quatorze candidats officialisés par Emmanuel Macron lors de l'Émission politique. L'ancien porte-parole de la Fondation Hulot et conseiller régional EELV (parti qu'il a quitté en 2012) a négocié directement avec le siège parisien d'En Marche ! sa circonscription.

Saumur Sud

Ce n'est ni l'économiste Jean Pisani-Ferry, proche de Macron et fils de l'ancien maire de Montreuil-Bellay. Ni Simon Holley, ancien membre du bureau national des jeunes UDI. Mais Laetitia Saint-Paul, qui habite Turquant, une adhérente d'En marche !

Saumur Nord

Sa candidature ne faisait aucun doute. Anne Barrault est une fidèle parmi les fidèles d'En marche !. Cette directrice-adjointe d'une clinique angevine, âgée de 52 ans, n'a jamais été encartée. Elle aura fort à faire pour être élue. Face notamment au député Jean-Charles Taugourdeau. « Les défis sont là pour être relevés ! »

Ouest-France, le 12 mai 2017



Stella Dupont (LREM) largement en tête.

La maire de Chalonnnes-sur-Loire devant son challenger LR de 15 822 voix. Stella Dupont obtient 46,56% des suffrages, contre 11,22% à Maxence Henry.

C'est sans doute la figure politique connue du Maine-et-Loire qui tire le mieux son épingle du jeu. Portée par la vague en marche, soutenue par le député sortant Marc Goua, (également son suppléant), Stella Dupont arrive largement en tête de ce premier tour dans la circonscription d'Angers sud.

Faible participation comme ailleurs

« Un résultat très encourageant », dit la candidate. Qui regrette cependant la très faible participation. Seuls 53,36% des électeurs se sont déplacés.

Déçu, bien sûr Maxence Henry. Qui s'inquiète de ce « chèque en blanc » donné au président Macron. « Aujourd'hui, il n'y a quasiment aucune opposition, ni de droite, ni de gauche. »

Angers sud.

Stella Dupont
(LREM) sans surprise



Maxence Henry

Florence Augier, la candidate du Parti socialiste, arrive en septième position. Derrière la France insoumise, qui talonne le candidat LR, derrière le Front national, derrière Europe Écologie-Les Verts, derrière l'UDI.

Alain Pagano, le secrétaire départemental du Parti communiste, n'obtient que 3,01% des suffrages. Il commente: « C'est un vote national. Une autorisation à gouverner par abstention. »

Ouest-France, le 11 juin 2017



2017, le 23 juin - Le département du Maine-et-Loire accueille ses sept députés de la XV^e législature de la Ve République.

— — — 2022 — — —

Présidentielle. Stella Dupont,
députée LREM en Anjou :
« Chercher à unir et à réunir »



Stella Dupont, députée LREM, appelle Emmanuel Macron à chercher à unir et à réunir.

Stella Dupont, députée LREM, commente les résultats du premier tour de l'élection présidentielle 2022. Au soir du premier tour de l'élection présidentielle, dimanche 10 avril 2022, Stella Dupont, députée LREM constate « une grande rupture avec Macron au centre, Le Pen et Mélenchon aux extrêmes et les autres partis politiques en pleine déliquescence. Cette France fracturée, Emmanuel Macron doit l'entendre, chercher à unir et à réunir.

Emmanuel Macron doit répondre à l'urgence écologique, répondre aux crispations sociales en menant une politique de progrès social. » Stella Dupont dira après le second tour si elle est candidate aux législatives.

Le Courrier de l'Ouest, le 10 avril 2022

Présidentielle. Stella Dupont,
députée de Maine-et-Loire (LREM) :
« Rassembler un pays clivé »



Stella Dupont, députée de la 2e circonscription de Maine et Loire.

Stella Dupont, députée de la 2e circonscription de Maine-et-Loire (LREM) commente les résultats du second tour de l'élection présidentielle, dimanche 24 avril 2022. Au soir du second tour de l'élection présidentielle, dimanche 24 avril 2022, Stella Dupont, députée de la 2e circonscription de Maine-et-Loire (LREM) se dit « satisfaite » mais regrette le niveau de l'abstention.

« Le pays est clivé et le niveau de l'extrême droite est très fort. Il faut donc rassembler, se mobiliser, sur les thèmes du social et de l'écologie sur lesquels je travaille à l'Assemblée. C'est avec humilité que nous devons prendre cette victoire et il faudra, aux législatives, une majorité solide et expérimentée pour mener à bien le projet porté par Emmanuel Macron ».

« Répondre aux aspirations »

La députée souligne le modèle social français « qui a montré son caractère exceptionnel durant la crise sanitaire », mais n'omet pas « les tensions sociales ». « Nous avons encore beaucoup à faire pour répondre aux aspirations de la société. Aucune mesure, aucune réforme ne pourra être menée sans ce progrès social. Je pense qu'un sentiment d'injustice s'est propagé. En exemple, les métiers du soin à domicile ou dans le monde du handicap. Nous avons des personnels aux qualités professionnelles et humaines reconnues. Pour autant, leur salaire reste faible ».

Sans doute candidate aux législatives

Quant à savoir si Stella Dupont sera de nouveau candidate dans la 2e circonscription de Maine-et-Loire, elle répond : « Je me prépare à cette perspective. Je pense que le président Emmanuel Macron compte sur des députés qui ont acquis une expérience ».

Le Courrier de l'Ouest, le 24 avril 2022

Législatives. Angers-sud :

Stella Dupont se représente



Stella Dupont, députée sortante, se représente sur la deuxième circonscription avec Sébastien Boussion, adjoint au maire de Trélazé, comme suppléant.

Députée LREM sortante, Stella Dupont se représente dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire (Angers, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Chemillé et Chalonnnes) pour les législatives des 12 et 19 juin 2022. Au sein du parti d'Emmanuel Macron, elle veut incarner l'aile gauche.

Ouest-France, le 3 mai 2022

Législatives. Stella Dupont (LREM)

va tenter de se succéder à elle-même



Angers, le 4 mai 2022. Sébastien Boussion a d'abord été le collaborateur parlementaire de Stella Dupont. Il est désormais son suppléant.

La députée LREM de la deuxième circonscription se représente, avec Sébastien Boussion comme suppléant. Elle dit avoir hésité. L'ampleur de la tâche, l'investissement que ça nécessite, l'impossibilité pour elle de survoler les sujets, mais elle a finalement décidé d'y retourner, de briguer un second mandat sur la 2e circonscription de Maine-et-Loire (Angers sud, Chalonnnes, Chemillé). On est dans un moment compliqué, il reste beaucoup à faire, dit l'ancienne maire de Chalonnnes-sur-Loire. Elle cite en exemple la santé, le grand âge ou le renforcement des solidarités.

Le Courrier de l'Ouest, le 4 mai 2022

Législatives en Maine-et-Loire.

Qui pour inquiéter Stella Dupont à Angers-Sud ?



La deuxième circonscription mêle une zone urbaine et commerciale très active (comme ici le Moulin-Marcille, aux Ponts-de-Cé, près de Trélazé) connectée à un espace rural très important.

La députée LREM sortante de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire est de nouveau candidate pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Elle fait face à dix candidats, mais aucun ne semble en capacité de la faire trébucher. La députée sortante, Stella Dupont, joue sur du velours. Si rien n'est jamais gagné d'avance dans une élection, il n'est pas très risqué d'observer que la candidate La République en marche (LREM) de la deuxième circonscription (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Loire

Authion, Chemillé et Chalonnnes-sur-Loire) a de sérieuses chances de repartir pour un deuxième mandat. L'ancienne maire de Chalonnnes-sur-Loire bénéficie d'une solide assise locale depuis qu'elle a largement remporté les élections en 2017, avec 69,09 % des suffrages. Soucieuse d'environnement et de social, cette ancienne membre du Parti socialiste incarne l'aile gauche de LREM.

Ouest-France, le 2 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire.

Stella Dupont, candidate Ensemble ! :

« Il y a encore du travail »



Stella Dupont

Arrivée en tête à l'issue du premier tour des élections législatives en Maine-et-Loire, Stella Dupont, candidate de la majorité présidentielle, commente les résultats qui l'ont qualifiée pour le second tour.

Les électeurs de Maine-et-Loire ont voté, ce dimanche 12 juin, dans les bureaux de vote des sept circonscriptions du département pour le premier tour des législatives. Ils ont eu le choix parmi 62 candidats. À l'issue de ce premier tour, ils ne devraient être que 14 finalistes pour aller briguer un siège de député à l'Assemblée Nationale. En 2017, six candidats de la majorité présidentielle avaient été élus : Matthieu Orphelin (1^{re} circonscription) ; Stella Dupont (2^e circonscription) ; Laëtitia Saint-Paul (4^e circonscription) ; Denis Masségli (5^e circonscription) ; Nicole Dubré-Chirat (6^e circonscription) et Philippe Bolo (7^e circonscription). Jean-Charles Taugourdeau (Les Républicains) l'avait emporté dans la troisième circonscription avant de démissionner. Anne-Laure Blin avait été élue, en septembre 2020, à la faveur d'une législative partielle. En Maine-et-Loire, la participation, au premier tour il y a cinq ans, avait atteint 52,31 %, légèrement au-dessus du taux national qui pointait à 50,4 %.

Ouest-France, le 12 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire.

Les résultats
dans la 2^e circonscription :
Stella Dupont en tête



Stella Dupont, députée sortante et candidate La République en marche (LREM).



Caroline Bessat, la candidate de la Nupes, arrive en deuxième position.

La députée sortante et candidate La République en marche (LREM), Stella Dupont, est arrivée en tête, ce dimanche 12 juin 2022, à l'issue de ce premier tour des législatives dans la deuxième circonscription (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Chemillé et Chalonnnes-sur-Loire). Elle a atteint 39,73 % des suffrages exprimés avec une participation de 50,79 %.

Pour le second tour de dimanche 19 juin, elle sera opposée à Caroline Bessat, la candidate de La Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes). Cette dernière totalise 29,27 % des voix. Anne-Sophie Le Menach (Rassemblement national) arrive en troisième position avec 12,29 %. Des six autres candidats, Innès Henno (UDI) est la seule à franchir la barre des 5 % (6,07 %).

Ouest-France, le 12 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire.

2^e circonscription : Stella Dupont et
Caroline Bessat au second tour



Stella Dupont, à gauche, députée sortante (Ensemble), sera opposée à Caroline Bessat (Nupes).

Stella Dupont, la députée sortante de la majorité présidentielle est qualifiée pour le second tour de dimanche 19 juin 2022. Elle fera face à Caroline Bessat, la candidate de La Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes).

Stella Dupont, la députée sortante et candidate de la majorité présidentielle (Ensemble), est arrivée en tête, ce dimanche 12 juin 2022, à l'issue du premier tour des législatives dans la deuxième circonscription (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Chemillé et Chalonnnes sur Loire). Elle a atteint 39,73 % des suffrages exprimés avec une participation de 50,79 %. Au second tour, dimanche 19 juin, elle sera opposée à Caroline Bessat, la candidate de La Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes). Cette dernière totalise 29,27 % des suffrages. Un résultat qui est conforme à celui des différents partis de la gauche additionnés lors du premier tour de la Présidentielle.

Stella Dupont. « C'est un résultat conforme à ce que j'attendais »

« Nous sommes proches de 40 %. C'est un bon résultat, conforme à ce que j'attendais, commente Stella Dupont. Il reste du travail à faire pour mobiliser sur le terrain. Surtout que l'abstention est très forte. »

Par rapport aux élections législatives de 2017, ce résultat de Stella Dupont est en retrait. À l'époque, elle avait récolté 45,93 % des suffrages lors du premier tour avec un taux de participation qui avait atteint 52,96 %.

Ouest-France, le 12 juin 2022

Législatives. Angers Sud, Stella Dupont : « Un président ne peut diriger sans majorité. »



Stella Dupont, députée sortante, arrive en tête à l'issue du premier tour de la deuxième circonscription, avec un score à son avantage pour le second tour.

Stella Dupont récolte 19,72 % des voix devant Caroline Bessat (Nupes) à 14,53 %. La candidate du Rassemblement national arrive sur la troisième marche du podium avec 6,10 %. L'abstention se monte à 49,21 %. Stella Dupont (Ensemble ! – Renaissance), en tête dans la deuxième circonscription : Je réalise un score intéressant mais tout reste encore à faire. Nous allons devoir mener campagne la semaine prochaine pour convaincre d'aller voter et emporter la décision.

La mobilisation des électeurs est faible alors que cette élection est aussi importante que la présidentielle. Un président ne peut pas diriger le pays sans majorité. J'espère que les électeurs iront aux urnes le 19 juin. Quant à mon score de Trélazé, oui j'arrive derrière la candidate de la Nupes mais je pensais réellement qu'elle allait faire davantage. Quand on additionne les voix de gauche de la présidentielle, elle n'atteint pas ce score.

Le Courrier de l'Ouest, le 12 juin 2022

Législatives.

Angers Sud : un duel Bessat-Dupont au second tour



La députée sortante Stella Dupont (Renaissance – Ensemble) est en ballottage favorable pour l'emporter dans la 2e circonscription Angers sud. Caroline Bessat (Nupes), ici à droite, a bien l'intention de mobiliser les électeurs au second tour pour créer la surprise.

Stella Dupont (Renaissance – Ensemble) récolte 19,72 % des voix devant Caroline Bessat (Nupes) à 14,53 %. Ces deux candidates sont qualifiées pour le second tour. La députée sortante est en ballottage favorable. Ils étaient quatorze candidats en 2017, onze pour ces législatives 2022. Stella Dupont, députée sortante, l'emporte avec une avance de cinq points face à sa poursuivante, Caroline Bessat, qualifiée également pour le second tour. 4 879 voix séparent les deux prétendantes au Palais Bourbon. Si rien n'est joué dans une élection, reste que Stella Dupont jouit d'une confortable avance. Elle est arrivée en tête dans une très forte proportion de communes de cette 2^e circonscription Angers sud.

Le Courrier de l'Ouest, le 12 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire : les réactions dans la deuxième circonscription Angers Sud



Stella Dupont (Ensemble !) sera opposée à Caroline Bessat (Nupes) dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire.

Dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire (Angers sud), la députée Stella Dupont, candidate de la majorité présidentielle (Ensemble), affrontera au second tour Caroline Bessat (Nupes).

Caroline Bessat (Nupes) :

« Nous sommes satisfaits. Notre objectif est atteint et le travail militant a payé. Mais nous avons 4 900 voix d'écart avec Stella Dupont. Cela veut dire qu'une partie de notre électorat, surtout dans les quartiers populaires, ne s'est pas déplacée. Cette semaine, nous allons les chercher en insistant sur notre programme qui est un programme de rupture avec la politique libérale de Macron. »

Ouest-France, le 13 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire : qui sont les deux finalistes dans la deuxième circonscription ?



Stella Dupont, à gauche, députée sortante (Ensemble), sera opposée à Caroline Bessat (Nupes).

Deuxième circonscription. Stella Dupont, la candidate sortante de la majorité présidentielle (Ensemble !) et Caroline Bessat, la candidate de La Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) sont les deux finalistes pour le second tour.

Comptable de formation, l'ancienne maire de Chalonnnes-sur-Loire, âgée de 48 ans, bénéficie d'une solide assise locale depuis qu'elle a largement remporté son siège de députée lors des élections législatives de 2017, avec 69,09 % des suffrages. Après sans doute quelques interrogations « devant l'ampleur de la tâche », elle a décidé de repartir, avec comme suppléant, Sébastien Boussion, 41 ans, adjoint au maire de Trélazé. La députée sortante estime qu'« il reste beaucoup à faire ».

Ouest-France, le 13 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire.

Stella Dupont, la députée sortante, favorite mais contestée



Avec 1 136 inscrits et 62,41 % de votants, Denée enregistre la meilleure participation pour le premier tour des élections législatives dans la deuxième circonscription.

La députée sortante de la majorité présidentielle est favorite pour le second tour, dimanche 19 juin, dans la deuxième circonscription. Elle représente l'aile gauche

de la majorité présidentielle, mais fait face à Caroline Bessat, la candidate de la Nupes qui se revendique de la « vraie gauche ». Stella Dupont, la candidate sortante de la majorité présidentielle (Ensemble) et Caroline Bessat, la candidate de la Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes), sont qualifiées pour le second tour des élections législatives, dimanche 19 juin, dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Chemillé et Chalonnnes-sur-Loire).

La marcheuse assez sereine

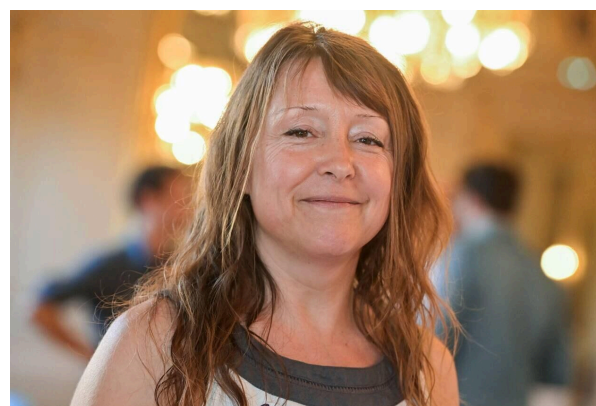
Avec 39,73 % des suffrages, la députée sortante, Stella Dupont est en ballottage favorable. « C'est un bon résultat, conforme à ce que j'attendais », commentait la candidate dimanche soir. Après Philippe Bolo (40,81 %), elle est la candidate de la majorité présidentielle qui affiche le meilleur score du département (39,73 %), très largement au-dessus des résultats d'Ensemble au niveau national (25,20 %).

Ouest-France, le 13 juin 2022

Législatives 2022

en Maine-et-Loire.

Caroline Bessat invite Stella Dupont à un débat



Caroline Bessat, candidate de la Nupes dans la deuxième circonscription.

Caroline Bessat, candidate de la Nupes dans la deuxième circonscription (Angers sud) de

Maine-et-Loire, invite Stella Dupont (Ensemble), députée sortante, à un débat autour de l'actualité nationale et locale. Dans un communiqué, Caroline Bessat, candidate de la Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes) dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Chalonnnes et Chemillé), invite Stella Dupont, députée sortante et candidate à sa réélection, « à un débat démocratique de l'entre-deux tours. Nous pourrions ainsi, opposer nos programmes et les enjeux du second tour des élections ».

La fermeture des classes à Brissac et les agents de l'hôpital

Les deux candidats pourraient évoquer des sujets comme « le pouvoir d'achat, l'écologie et la démocratie ». Et localement pourraient être évoquées, « la fermeture des classes à Brissac-Loire-Aubance et la défense des agents de l'hôpital d'Angers dont beaucoup habitent dans la circonscription ».

Ouest-France, le 14 juin 2022

Législatives 2022 en Maine-et-Loire. Stella Dupont accepte un débat avec Caroline Bessat



Stella Dupont, la députée sortante, candidate de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud).

Stella Dupont (Ensemble), députée sortante dans la deuxième circonscription (Angers sud) de Maine-et-Loire accepte l'idée d'un débat avec Caroline Bessat, candidate de la Nupes. À condition qu'il soit organisé par « un tiers neutre indépendant ».

Dans un communiqué, Stella Dupont (Ensemble), la députée sortante, candidate de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Chemillé-en-Anjou et Chalonnnes-sur-Loire) se dit « prête à débattre d'ici à vendredi soir avec Caroline Bessat », la candidate de la Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes). Cette dernière avait invité, mardi 14 juin, Stella Dupont « à un débat démocratique de l'entre-deux tours. Nous pourrions ainsi, opposer nos programmes et les enjeux du second tour des élections ».

Fermeture de classes et défense des agents de l'hôpital

Selon Caroline Bessat, les deux candidats pourraient évoquer des sujets comme « le pouvoir d'achat, l'écologie et la démocratie ». Ou localement « la fermeture des classes à Brissac-Loire-Aubance et la défense des agents de l'hôpital d'Angers ». Stella Dupont demande, toutefois, que ce débat soit « organisé par un tiers neutre indépendant » afin que soient garantis « un cadre en matière d'égalité du temps de parole, de neutralité du public ou des thématiques abordées ».

Ouest-France, le 15 juin 2022

Législatives en Maine-et-Loire. Stella Dupont et Caroline Bessat, deux candidates en campagne



Ah, mais je vous connais, vous ? Vous êtes la députée. » Stella Dupont était en campagne, hier, dans le quartier des Justices, dans le canton d'Angers sud.

Les candidats des législatives sont en campagne avant le second tour de dimanche 19 juin. Stella Dupont, la députée sortante de la majorité présidentielle, distribue des tracts dans le quartier des Justices. Pendant ce temps, Caroline Bessat, la candidate de la Nupes, rencontre des collectifs d'habitants. Dans le délicat exercice d'un candidat en campagne, on ne gagne pas à tous les coups. Pour Stella Dupont, qui distribuait des tracts devant le Super U des Justices, ce mercredi matin, souvent, le courant passe bien. « Je vous connais par la photo », lui sourit un vieil homme. « J'ai voté pour vous », assure un autre qui s'avance pour faire la causette. « Merci de votre gentillesse », conclut une retraitée qui vient de s'entretenir avec la candidate (Ensemble, majorité présidentielle) de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Chemillé-en-Anjou...

Ouest-France, le 15 juin 2022

DIRECT. Législatives

en Maine-et-Loire : les candidates de la 2e circonscription débattent



Les deux candidates finalistes de la 2e circonscription du Maine-et-Loire participent à un débat sur RCF Anjou en partenariat avec Le Courrier de l'Ouest (photo d'illustration).

Les deux finalistes de la 2e circonscription de Maine-et-Loire (Angers Sud) s'affrontent ce vendredi lors d'un débat sur RFC Anjou en partenariat avec Le Courrier de l'Ouest. Sécurité, immigration, réforme des institutions... Les sujets qui seront abordés lors du débat d'entre-deux-tours des élections législatives en Maine-et-Loire sont pour le moins clivants.

Ce vendredi, c'est au tour des finalistes de la 2e circonscription du département (Angers Sud) d'échanger leurs points de vue en direct sur RCF Anjou. Il s'agit de Stella Dupont (LREM), qui a obtenu 39,73 % des voix au premier tour, et Caroline Bessat (Nupes) qui a recueilli 29,27 % des suffrages. Suivez le débat en direct : Les deux candidates seront interrogées par Raphaël de la Croix, directeur de la radio, et Emmanuel Poupard journaliste au Courrier de l'Ouest. Les deux candidates seront interrogées par Raphaël de la Croix, directeur de la radio, et Emmanuel Poupard journaliste au Courrier de l'Ouest.

Le Courrier de l'Ouest, le 17 juin 2022

**Législatives 2022 en
Maine-et-Loire.** Stella Dupont
(LREM) réélue face
à Caroline Bessat (Nupes)



Stella Dupont, députée du Maine-et-Loire dans la deuxième circonscription.

Stella Dupont, la députée LREM sortante de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, a été élue avec 56,76 % des voix, ce dimanche 19 juin 2022. Pour ce deuxième tour des élections législatives, elle affrontait Caroline Bessat, candidate LFI-Nupes. La députée sortante et candidate La République en marche (LREM), Stella Dupont a été élue député du Maine-et-Loire, ce dimanche 19 juin 2022, à l'issue du deuxième tour des législatives dans la deuxième circonscription (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Chemillé et Chalonnnes-sur-Loire). Elle a été élue avec 56,76 % des suffrages exprimés face à Caroline Bessat (43,24 %), la candidate LFI-Nupes. Mais l'abstention reste importante (50,11 %). En 2017, elle avait été élue au second tour avec 69,09 % des voix face au candidat Les Républicains, Maxence Henry.

Ouest-France, le 19 juin 2022

Législatives.

Stella Dupont rempile dans la 2e circonscription d'Angers-Sud



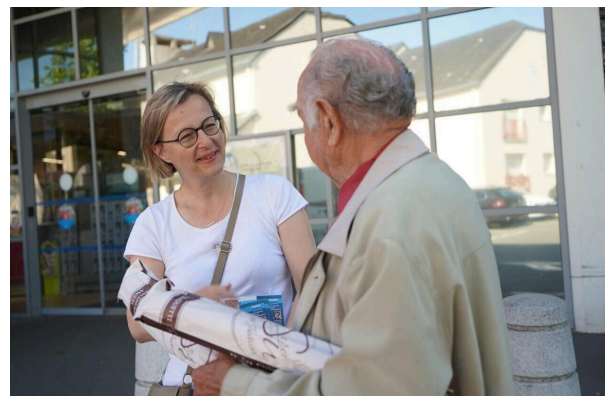
Caroline Bessat (Nupes) ici à gauche et Stella Dupont (députée réélue de la 2e circonscription de Maine-et-Loire) se serrent la main en préfecture à l'annonce des résultats.

Il y a 5 ans, Stella Dupont avait appris le résultat chez elle, à Chalonnnes-sur-Loire. La candidate LREM avait alors poussé un cri de joie, entourée de ses soutiens. Ce dimanche 19 juin 2022, Stella Dupont a fêté la victoire avec sa famille et ses proches, toujours chez elle, à Chalonnnes sur Loire. Réélue, elle avoue être assez émue d'avoir été reconduite. Être élue une première fois, c'est plus facile, commente-t-elle. Une réélection, c'est vraiment plus difficile car on a un bilan à défendre, des bonnes ou des mauvaises choses.

Le Courrier de l'Ouest, le 19 juin 2022

Législatives 2022 en Maine-et-Loire.

Stella Dupont, élue dans la 2e, « marcheuse » toujours à gauche



Stella Dupont a été réélue députée de la 2e circonscription. Avec 56,76 % des voix, elle a devancé Caroline Bessat (LFI-Nupes), qui a cumulé 43,24 %.

La députée sortante de la majorité présidentielle a été élue à Angers Sud avec 56,76 % des voix à l'issue du second tour des élections législatives, ce dimanche 19 juin 2022, face à Caroline Bessat (LFI-Nupes). Portrait d'une femme « attachée à ses racines rurales » et qui se revendique féministe, de gauche et fidèle à Macron.

« C'est une bosseuse, quelqu'un qui aime les gens et qui est très attachée aux questions sociales », résume Marcelle Bellanger à propos de Stella Dupont dont elle est une proche et qui vient d'être réélue députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Chemillé-en-Anjou et Chalonnnes-sur-Loire) avec 56,76 % des suffrages exprimés face à Caroline Bessat, la candidate de LFI-Nupes (43,24 %).

« Je suis déçue par la faible participation et par les scores du Rassemblement national. Mais le résultat est là, je suis renouvelée dans mon mandat. Cela prouve que le travail que l'on a fait a porté ses fruits », a résumé la députée à l'issue de la soirée. Éluée pour la première fois en 2017 à l'Assemblée nationale, Stella Dupont n'est pas une femme du sérail. Âgée de 48 ans, elle est née à Chaudfond-sur-Layon dans une ferme qui produisait du lait et des volailles, et qui appartient toujours à sa famille.

« Je sais conduire un tracteur et plumer un poulet »

« Je sais conduire un tracteur, manier la fourche et plumer un poulet », rigole l'élue. J'ai eu une enfance formidable malgré nos petits moyens. » Au sein d'une famille rurale et modeste, elle apprend à être attentive au monde qui l'entoure, aux gens comme à la nature. « J'ai des images d'enfant très fortes. Quand on attend la pluie et qu'il ne pleut pas et que ce sera la catastrophe... » Ce patrimoine explique son combat pour la faune et la flore menacés par le dérèglement climatique. Pourtant, ce n'est pas vers des

études de biologie qu'elle se tourne, mais vers la comptabilité. C'est d'ailleurs au cours de ses études qu'elle rencontre son conjoint avec lequel elle a élevé trois filles.

De gauche, avec un grand-père communiste et agriculteur

Stella Dupont se dit féministe et de gauche, à l'image d'une famille dont un grand-père est communiste et agriculteur. Un engagement qui infuse chez elle le goût de la politique. Et c'est naturellement que la jeune femme se présente comme conseillère municipale. Une visite à l'assemblée départementale la pousse à s'engager plus loin. « J'ai découvert qu'il y avait 41 élus autour de la table dont une femme... » Elle devient conseillère départementale socialiste, puis maire de Chalonnnes en 2008 et en 2014. En 2017, elle quitte le PS pour rejoindre la République en marche (LREM). Certains crient à l'opportunisme. Elle, voit en Emmanuel Macron le meilleur rempart contre le Front national. Les électeurs la suivent et elle remporte les élections législatives avec 69,09 % des voix. Membre de l'aile gauche de LREM, Stella Dupont a cultivé pendant cinq ans une relative indépendance (elle a contesté le projet de loi Asile et immigration par exemple). Malgré un glissement politique du gouvernement vers la droite, la marcheuse « critique » repart en 2022 avec l'assurance qu'« aucune réforme ne pourra être mise en œuvre sans progrès social ni écologique ». Quitte à être la dernière macroniste de gauche ?

Ouest-France, le 20 juin 2022

La députée Stella Dupont
veut taxer « les superprofits »
du secteur pétrolier et du transport



Angers, le 19 juin 2022. Réélue députée de la 2e circonscription du Maine-et-Loire, Stella Dupont incarne l'aile gauche de la majorité présidentielle.

L'élue (Renaissance) de Maine-et-Loire a déposé un amendement en ce sens alors que l'Assemblée nationale débat des mesures de pouvoir d'achat qui seront accordées aux Français. Alors que le gouvernement soumet au Parlement un plan de soutien au pouvoir d'achat des Français à hauteur de 20 milliards d'euros, l'aile gauche de la majorité présidentielle met les pieds dans le plat.

La députée Renaissance de Maine-et-Loire Stella Dupont, soutenue par onze autres députés de la majorité parmi lesquels l'ex-ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, Brigitte Klinkert ou Stéphane Travert, réclame une taxation spéciale des grands groupes qui ont largement profité de la crise, qu'il s'agisse des géants du pétrole, du gaz ou du transport.

« Profits particulièrement importants »

L'ex-élue socialiste, passée dans les rangs de La république en Marche en 2017, estime que cette nécessaire solidarité doit s'étendre aux secteurs économiques qui ont été positivement impactés par les crises successives, évoquant des profits particulièrement importants. En l'occurrence, sont visées celles qui ont dépassé un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros, appelées à une contribution exceptionnelle de solidarité égale à 15 % du résultat imposable. Une initiative qui va à rebours des recommandations du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, et même de la Première ministre,

Élisabeth Borne, mais qui rejoint des projets d'amendements issus des rangs de La France insoumise ou du Parti socialiste. Mon souhait est clair : pour aller vite et répondre aux urgences, il faut que les entreprises formulent très rapidement des propositions concrètes, soutenant ainsi les efforts de l'État, justifie encore Stella Dupont. Avec le risque de fragmenter une majorité déjà bien fragile.

Le Courrier de l'Ouest, le 20 juillet 2022

Politique.

Après avoir voté avec les oppositions, Stella Dupont persiste et signe



Stella Dupont est députée (Renaissance) de la 2ème circonscription de Maine-et-Loire.

La députée Renaissance a porté et voté l'amendement concernant un crédit d'impôt bénéficiant aux familles qui ont un parent placé en Ehpad, malgré la majorité à laquelle elle appartient. Les jours (et les nuits) de l'Assemblée nationale ne sont pas de tout repos en ce moment pour la majorité présidentielle. Jeudi 13 octobre 2022, elle a de nouveau été contrariée par des minorités dont les voix se sont additionnées pour former une autre majorité.

Ainsi, un amendement visant à transformer une réduction d'impôt en crédit d'impôt (et donc accessible à toute personne, même non-imposable) pour les familles ayant des résidents en Ehpad a-t-il été adopté.

Ouest-France, le 14 octobre 2022

Une députée de la majorité déplore la suppression de 7 000 places d'hébergement par le gouvernement



Stella Dupont, députée Renaissance de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, réélue en juin dernier, ne s'empêche pas de critiquer des décisions venues de sa majorité.

Stella Dupont, députée Renaissance de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, va déposer un amendement visant à rétablir les crédits nécessaires pour « maintenir un haut niveau de places d'hébergement ».

Stella Dupont, députée Renaissance de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, avait déjà voté le 13 octobre avec les oppositions en faveur d'un crédit d'impôt pour le reste à charge de tous les résidents en Ehpad. La mesure avait été adoptée au grand dam du gouvernement.

Des besoins en hausse

Un gouvernement auquel elle reproche aujourd'hui de vouloir réduire les crédits en 2023 du programme Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables. Une décision qui risque d'entraîner la suppression de 7 000 places d'hébergement en 2023, alors que 7 000 places auront déjà été supprimées en 2022 [...] et que les besoins augmentent, signale la députée. Elle note d'ailleurs qu'à Angers, ce 18 octobre, 6 familles étaient à la rue, 9 enfants et leurs parents.

Stella Dupont va donc déposer à l'Assemblée, avec quarante collègues du Groupe Renaissance, un amendement visant à rétablir les crédits nécessaires pour maintenir un haut niveau de places d'hébergement. Elle dit en faire une question prioritaire d'humanité.

Le Courrier de l'Ouest, le 21 octobre 2022

— — — 2023 — — —

Réforme des retraites : Stella Dupont, une députée Renaissance à contre-courant sur les retraites



Stella Dupont

Portrait.

La députée a annoncé qu'elle ne voterait pas la réforme en l'état. Représentante de l'aile gauche du groupe Renaissance à l'Assemblée, l'ancienne socialiste va déposer des amendements pour infléchir le projet. Mais pas question pour autant de mener la fronde.

Dans la voiture qui roule en direction du bourg de Chalonnnes-sur-Loire, Stella Dupont veut savoir : pourquoi s'intéresse-t-on à elle ? Elle, d'ordinaire si discrète, « secrète », même. Oui, mais voilà, la députée Renaissance du Maine-et-Loire a fait part de ses critiques envers le projet de réforme des retraites, pourtant présenté comme « vital » par Emmanuel Macron. Dans le camp présidentiel, ils ne sont qu'une poignée à avoir osé. Forcément, la démarche est remarquée. Et saluée. « Ne lâche rien ! », lui lance ainsi une femme, tandis qu'on

s'installe dans un bistrot de Chalonnnes, son fief de toujours. Stella Dupont acquiesce poliment. « Les gens que je rencontre me remercient plutôt pour ma position », affirme-t-elle.

La veille, pendant sa traditionnelle soirée des vœux, un chef d'entreprise est ainsi venu l'encourager, inquiet. « En vingt-cinq ans, c'est la première fois que mes salariés font grève pour un projet national, lui a-t-il confié. Il se passe quelque chose dans notre pays ! » Pour Stella Dupont, l'alerte n'a rien d'anodin. « Le sentiment d'injustice est très présent. Quand je le sens chez moi, terre vraiment modérée, c'est que ça veut dire quelque chose. Il faut l'entendre. »

« Ce n'est pas une fronde. Nous, nous sommes dans une logique de propositions. Je crois que la majorité rend service à son président lorsqu'elle est en capacité de dire non. » Stella Dupont

Pour elle, « le compte n'y est pas ». Avec En commun !, le micro parti dont elle est membre et qui incarne l'aile gauche de la majorité, elle compte faire des propositions pour tenter d'infléchir le texte : limitation du nombre d'années de cotisation à 43 pour ceux qui ont commencé à travailler tôt (contre 44 dans le projet du gouvernement), mise en place d'un système de bonus-malus sur l'emploi des seniors, prise en compte des périodes de stage dans le calcul des retraites... Des mesures destinées à rendre le projet « plus juste », sans le remettre en cause sur le fond. « Ce n'est pas une fronde, assure l'ancienne socialiste. Une fronde, c'est ce qui s'est passé sous Hollande, quand un groupe s'est constitué pour faire perdre l'autre. Nous, nous sommes dans une logique de propositions. Je crois que la majorité rend service à son président lorsqu'elle est en capacité de dire non. »

Une famille d'agriculteurs

A 49 ans, Stella Dupont y voit aussi une forme de fidélité à son parcours et à ses origines. Elle a grandi dans une famille d'agriculteurs de la région angevine où il n'y avait « pas toujours de l'eau chaude pour se

laver » et où les vêtements que l'on porte enfant sont souvent « ceux de cousines ou d'amies plus âgées ». Son grand-père est communiste « autodidacte », dans une région « pas du tout rouge ». A la maison, on parle politique sans s'en rendre compte, matin, midi et soir.

Le Monde, le 27 janvier 2023

Repas étudiant à 1 € : LFI fustige les députés angevins qui ont voté contre



Jeudi dernier 9 février, il n'a manqué qu'une seule voix (183 pour et 184 contre) pour que l'accès à un repas à un euro soit élargi à tous les étudiants en France (ce tarif est actuellement réservé aux boursiers et précaires). Ce texte des députés socialistes était soutenu par toute la gauche et les écologistes, ainsi que par le Rassemblement National. Les députés macronistes ont expliqué leur opposition en jugeant cette mesure « injuste » parce qu'elle aurait aussi bénéficié à des étudiants financièrement aisés.

Trois députés du Maine-et-Loire sont indiqués comme non-votants : Laetitia Saint-Paul et Denis Masegaglia (Renaissance)

ainsi qu'Anne-Laure Blin (LR). Les quatre autres, François Gernigon (Horizons), Philippe Bolo (Modem), Stella Dupont et Nicole Dubré-Chirat (Renaissance) ont voté contre. ironisent dans un communiqué les militants de La France Insoumise (LFI) des 4 circonscriptions de ces députés. « Les 43 000 étudiants des facs d'Angers apprécieront ce vote ! »

Ils ajoutent que ce refus intervient « alors que les étudiants sont de plus en plus nombreux à solliciter le Secours Populaire ou les Restos du Cœur [...] Une occasion manquée, entre autres, pour la députée Stella Dupont de prendre en considération la situation sociale des étudiants frappés par l'inflation et l'insuffisance des aides. À cet égard, il s'agissait ici d'une simple mesure de justice, terme souvent employé par Mme Dupont. Nous l'invitons fortement à aller rencontrer les étudiants qui témoigneront de leur vécu. »

Le Courrier de l'Ouest, le 13 février 2023

Réforme des retraites.

La députée angevine Renaissance
Stella Dupont s'autorise des critiques

À quelques jours d'une mobilisation contre la réforme des retraites qui promet de bloquer le pays à partir de mardi 7 mars 2023, la députée Renaissance de Maine-et-Loire Stella Dupont partage ses réflexions. Elle trouve beaucoup de qualités au projet du gouvernement, tout en estimant que « d'autres leviers financiers pourraient être utilisés pour assurer l'équilibre de notre système ».



La députée de Maine-et-Loire Stella Dupont.

À quelques jours d'une mobilisation contre la réforme des retraites qui promet de bloquer le pays à partir de mardi 7 mars 2023, la députée de Maine-et-Loire Stella Dupont partage ses réflexions.

Je partage l'intérêt d'une réforme des retraites pour pérenniser notre système par répartition, véritable patrimoine commun, avec 30 cotisants pour 10 retraités en 1970 et 17 aujourd'hui, le constat est indiscutable, écrit-elle dans un communiqué. Notre régime est à bout de souffle et mérite une refonte profonde à l'image de ce qui avait été entrepris, mais non abouti en 2019, avec le régime universel et la retraite par point.

Elle poursuit : Le projet actuel a le mérite de mettre en évidence différentes inégalités anciennes, comme les carrières plus longues pour ceux qui commencent à travailler tôt, les moindres pensions des femmes, et les conséquences de leur carrière plus souvent hachée, l'absence de trimestre validé pour les apprentis avant 2014, la prise en compte très imparfaite de la pénibilité, les difficultés d'embauche et de maintien en emploi des seniors...

« D'autres leviers financiers pourraient être utilisés »

La députée salue à la fois l'action du gouvernement et les Français qui se mobilisent contre : À ce stade, on peut constater de réelles avancées dans le contenu de cette réforme mais la mobilisation sociale, digne et massive, aussi bien dans les grandes métropoles que dans

nos villes, amène à la réflexion. Une large majorité de Français et les syndicats maintiennent leur opposition à la mesure d'âge à 64 ans et nous demandent de revoir notre copie. Même si je pense qu'il nous faut réformer, je pense possible de trouver un meilleur équilibre dans la répartition des efforts demandés. Je fais donc différentes propositions pour sortir de la situation de tensions que l'on connaît.

Et de suggérer : D'autres leviers financiers pourraient être utilisés pour assurer l'équilibre de notre système : un relèvement de l'âge pourrait être associé à un effort des employeurs par une augmentation modérée des cotisations patronales sur les hauts salaires et à une mesure fiscale de solidarité appuyée sur la CSG par exemple, ou encore à une réduction de certaines niches fiscales inefficaces, comme les exonérations de cotisations sur les salaires au-dessus de 2,5 SMIC.

Le Courrier de l'Ouest, le 4 mars 2023

Le trafic perturbé entre Chalonnnes et Angers, la permanence de la députée entravée

Tôt dans la matinée de ce mardi 14 mars, à Chalonnnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), des manifestants opposés au projet de réforme des retraites ont bloqué la circulation sur le pont enjambant la Loire, et encombré le seuil de la permanence de l'élue avec des palettes et des pneus.



La permanence de Stella Dupont a été encombrée de pneus, palettes et banderoles cette nuit.

À Chalonnnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), dans le cadre de la contestation du projet de réforme des retraites, dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 mars, la permanence de Stella Dupont, députée (Renaissance) de la circonscription, a été affublée de banderoles, pneus et palettes. Aucune dégradation n'a été constatée. Il y a quelques jours, la députée avait indiqué être favorable au projet de réforme des retraites, très contesté.

Le pont bloqué

Tôt ce mardi 14 mars, un peu plus loin, un groupe de manifestants a été délogé par la police, alors que ceux-ci bloquaient le pont de Chalonnnes. Un gigantesque bouchon dans le sens Angers-Chalonnnes s'en est suivi, bloquant la départementale jusqu'au bourg de Saint-Georges-sur-Loire. Les commerçants s'installant sur le marché avec un certain retard, faisaient remarquer que « la situation sociale se tendait actuellement mais que c'était sans doute le résultat du dédain apporté à la population lorsqu'elle manifeste ».

À 8 h 30, le blocage du pont a été interrompu par les forces de l'ordre mais, à 9 h, le bouchon n'était pas complètement résorbé.

Ouest-France, le 14 mars 2023

Réforme des retraites.

Stella Dupont et Philippe Bolo auraient voté pour, d'après Olivier Véran

Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, a déclaré ce vendredi 17 mars matin sur France Inter que 100 % des députés Renaissance et MoDem auraient voté pour la réforme des retraites. Il répond donc ainsi à la place de Stella Dupont et Philippe Bolo, les deux parlementaires du Maine-et-Loire qui n'ont jamais dit clairement comment ils auraient voté.



Philippe Bolo (MoDem), député élu dans la circonscription d'Angers-Segré.

Stella Dupont (Renaissance) et Philippe Bolo (MoDem) auraient-ils voté le texte final de la réforme des retraites si celui-ci avait été présenté jeudi dernier aux députés, après les sénateurs ? Ce sont les deux seuls parlementaires du Maine-et-Loire qui n'ont jamais répondu de façon claire et nette à cette question.

Mais ce vendredi 17 mars matin sur France Inter, Olivier Véran l'a fait à leur place, ainsi qu'à celle des députés de la majorité présidentielle qui ont toujours été comptés parmi ceux qui ne se prononçaient pas.

Le ministre délégué chargé du renouveau démocratique et porte-parole du gouvernement a en effet déclaré : On avait 100 % des députés Renaissance ; 100 % des députés MoDem, plus de 90 % des députés Horizons qui étaient prêts à assumer leurs convictions et leur vote en appuyant sur le bouton « pour » [...] Je les salue et je les remercie.

Un seul parlementaire contre en Maine-et-Loire

Sollicité jeudi dernier par Le Courrier de l'Ouest pour savoir ce qu'il aurait voté, Philippe Bolo n'avait pas donné suite à notre demande.

Quant à Stella Dupont, elle avait donné une réponse dans laquelle elle laissait entendre qu'elle aurait effectivement voté pour la réforme : La question de mon vote ne se pose plus... Mais la responsabilité s'impose à l'heure où les enjeux sont si grands pour notre pays : guerre en Europe, inflation, pouvoir d'achat, urgence écologique, en matière de santé, de grand âge... Est-ce que le pays a besoin de plus de déstabilisation ? Et d'une majorité désunie malgré mes critiques fortes ? Non.



Stella Dupont, députée Renaissance.

Désormais, avec les propos d'Olivier Véran et ceux des autres députés et sénateurs du Maine et Loire, on sait que tous les parlementaires du département ont voté (pour les sénateurs) ou auraient voté (pour les députés) en faveur de la réforme des retraites, à part Joël Bigot (DVG) qui a voté contre au Sénat.

Le Courrier de l'Ouest, le 17 mars 2023

L'Angevaine Stella Dupont

prend ses distances avec Renaissance et la majorité présidentielle

Quatre députées dont l'Angevine Stella Dupont et Barbara Pompili prennent leurs distances avec le groupe Renaissance.



La députée angevine Stella Dupont.

À l'aile gauche de la majorité présidentielle, quatre députées du parti En Commun, emmenées par Barbara Pompili, avec dans ses rangs l'Angevine Stella Dupont, sont devenues jeudi 13 avril 2023 de simples apparentées au groupe Renaissance à l'Assemblée, une clarification qui leur donne plus de latitude selon elles.

On ne nous appellera plus Renaissance et cela nous donne plus de latitude pour exprimer nos nuances, a expliqué Mireille Clapot, dont le changement de situation figure au Journal officiel, aux côtés de ceux de Barbara Pompili, Cécile Rilhac et Stella Dupont.

Évoquant aussi une logique de clarification, l'Angevine Stella Dupont a insisté sur le fait qu'avec ses collègues, elle restait « membre de la majorité ».

Cela ne change rien à leur participation à la vie du groupe, ni même aux responsabilités qui peuvent être les leurs, a réagi le groupe Renaissance, soulignant qu'il est normal qu'elles soient apparentées.

En effet, En Commun n'a pas fusionné au sein du parti politique Renaissance,

contrairement à LREM, Territoires de Progrès ou encore Agir, a-t-on ajouté.

Doutes sur la réforme des retraites

En Commun affirme porter un projet politique de transformation écologique, sociale, démocratique et solidaire.

La décision de passer apparentées a été prise en début d'année, et concrétisée à dessein après les débats sur la réforme des retraites, a précisé Mme Dupont. L'officialisation jeudi, à la veille de la décision du Conseil constitutionnel sur les retraites, est « un hasard du calendrier », a appuyé Cécile Rilhac.

Les quatre députées avaient fait entendre leurs doutes sur la réforme des retraites. L'ancienne ministre Barbara Pompili avait prévu de s'abstenir sur le texte gouvernemental finalement adopté via l'arme du 49.3.

Mme Pompili a signé récemment la pétition lancée par « L'Humanité » en soutien à la Ligue des droits de l'Homme (LDH), cible de critiques du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et de la Première ministre Élisabeth Borne.

Le député écologiste Benjamin Lucas a réagi jeudi sur Twitter : Barbara Pompili et ses collègues semblent percevoir qu'il n'y a plus rien à gagner avec Emmanuel Macron. Lucide, selon lui.

Le groupe Renaissance à l'Assemblée compte 170 députés, dont désormais 9 apparentés – des élus du Parti radical en sont aussi.

Le Courrier de l'Ouest, le 13 avril 2023

« Ma position est exigeante » :
la députée Stella Dupont défend une
voix singulière dans la majorité

La députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé,

Chemillé, Chalonnnes-sur-Loire) a fait, ce jeudi soir 25 mai 2023, à Trélazé, le bilan de son année de mandat. Représentante de l'aile gauche au sein de la majorité, elle est revenue sur les dossiers qu'elle porte : l'immigration, la transition écologique, les superprofits, l'hébergement d'urgence...



Le 6 juin 2022, Stella Dupont (majorité présidentielle) était en campagne dans le quartier des Justices, à Angers, avant sa réélection comme députée de la deuxième circonscription, avec 56,76 % des voix.

Stella Dupont, la députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud, Trélazé, Chemillé, Chalonnnes-sur-Loire) a fait, ce jeudi soir 25 mai 2023, à Trélazé, près d'Angers, le bilan de son année de mandat.

Au cours d'un entretien pour Ouest-France, elle revient sur les propos des élus Républicains qui prônent une rupture avec la politique migratoire actuelle. Par rapport à un gouvernement plutôt libéral, elle défend une voix singulière et rappelle les dossiers qu'elle a portés (la taxe sur les superprofits, le maintien du nombre de places d'hébergement d'urgence...).

Êtes-vous d'accord avec les propos du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui demande plus de fermeté sur la politique migratoire, en réponse aux Républicains qui proposent une rupture ?

J'ai été très surprise des propositions des Républicains. Elles m'ont fait penser très fortement à celles du Rassemblement national, éloignées du cadre républicain qui est le nôtre, puisqu'ils proposent de sortir

des conventions internationales qui ont été ratifiées par la France.

La proposition de la majorité, c'est de la fermeté en direction des délinquants étrangers, avec la possibilité de les expulser plus facilement. C'est, je pense, ce que Bruno Le Maire a voulu rappeler. Mon objectif est de sortir de l'hypocrisie dans laquelle on se trouve. Car au-delà de la fermeté, il y a des étrangers sans papiers qui font tourner des pans entiers de notre économie et qu'il faut mieux intégrer.

Repoussez-vous l'idée, défendue par les Républicains, qu'il y aurait trop d'étrangers en France ?

Je ne suis pas en accord avec cette perception et les chiffres le démontrent. On a entre 8 % et 10 % d'étrangers dans notre pays. Cela reste très relatif. L'idée de faire croire à un envahissement tombe dès qu'on regarde les données chiffrées.

Après la réforme des retraites que vous avez critiquée, la future loi immigration ne risque-t-elle pas de pousser votre parti, En commun, vers une rupture avec la majorité ?

On ne cherche pas à être en rupture. Mais on peut parfois avoir une voix singulière sur les questions écologiques ou sociales. C'est sûr, pour revenir à ce texte, notre priorité, c'est le travail des sans-papiers dont on a besoin, mais qui vivent dans une situation de précarité extrême. Nous sommes un pays d'immigration de longue date. Et je n' imagine pas que la majorité puisse faire des concessions aux propositions des Républicains.

Autre désaccord possible avec le gouvernement : ne tarde-t-il pas à engager la transition écologique ?

C'est un autre gros sujet qui me préoccupe beaucoup. Je pense que le gouvernement est mobilisé. Ce week-end, on travaillait sur le sujet du réchauffement climatique porté par le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu. Cela peut paraître long, je comprends. Mais un plan de sobriété

énergétique est engagé. On a voté un plan eau, une loi pour accélérer le développement des énergies renouvelables, et désormais, un décret interdit l'avion en cas d'une alternative de moins de 2 h 30 en train. On est au travail, mais j'aimerais que cela aille plus vite.

N'est-ce pas difficile d'incarner une aile gauche dans un gouvernement qualifié de libéral ?

Oui, ma position est exigeante. J'ai porté la taxe sur les superprofits, un impôt de 33 % à l'échelle française et européenne. Cet amendement, qui était minoritaire au sein du gouvernement, a été voté. Alors oui, ce n'est pas facile, mais je pense que c'est utile de batailler. De même, je suis montée au créneau sur le maintien du nombre de places d'hébergement d'urgence pour les personnes qui sont à la rue. Et j'ai emporté la décision puisque le gouvernement a fait marche arrière. Mais faire de la politique, ce n'est pas simple, surtout dans un contexte où beaucoup de radicalités s'expriment.

Quels sont les prochains chantiers à conduire selon vous ?

À côté de la transition écologique, les autres grands chantiers tournent autour du pouvoir d'achat, du niveau des salaires, de la santé. Je pense par exemple aux aides à domicile qui font un travail essentiel et qui méritent encore d'être augmentées.

Je me rends compte aussi que sur bien des sujets, l'Ouest est privilégié. Lorsque je parle d'immigration, de demandeurs d'asile, je parle de cette terre dynamique et humaniste qui est la nôtre. On a une responsabilité particulière à agir quand on est élue de notre territoire.

Ouest-France, le 25 mai 2023

Selon ses opposants,
la députée Stella Dupont
tient une position « malhonnête »

Ce jeudi 25 mai au soir, la députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire a fait, à Trélazé, près d'Angers (Maine-et-Loire) le bilan de son année de mandat. Parallèlement, les candidats Nupes (1) de la deuxième circonscription (ainsi que des membres de la CGT et de FO) ont présenté le contre-bilan.



Ce jeudi 25 mai, une cinquantaine de personnes de la Nupes, regroupant les Partis communiste, socialiste, la France insoumise, Europe écologie les Verts ainsi que des syndicalistes de la CGT et de FO, et des citoyens, attendaient la députée devant la salle. Ce groupe était mené par Florence Augier et Luc Delrue.

Au bilan de Stella Dupont, les candidats Nupes (1) de la deuxième circonscription (ainsi que des membres de la CGT et de FO) ont présenté le contre-bilan, ce jeudi 25 mai, sur le parking de la salle Aragon, à Trélazé, près d'Angers (Maine-et-Loire).

Alors que son mandat a débuté « dans un contexte compliqué (guerre en Ukraine, inflation, crise sanitaire, crise écologique...) » qu'a fait Stella Dupont, selon ses opposants ? « Elle a porté une réforme des retraites qui est rejetée par plus de 70 % de la population ! »

Les membres de la Nupes estiment que Stella Dupont « a été bien peu exigeante ! Sauf dans la presse où elle s'est largement répandue pour exprimer ses prétendus doutes, tout en finissant toujours par se plier aux desiderata du président Macron ». De même, ils notent « une volonté de dialogue [...] absente sur le terrain ».

Elle a voté « les lois régressives » du Gouvernement

En réalité, affirment les élus Nupes, la députée se projetterait vers « sa nouvelle carrière », le Sénat, loin des préoccupations sociales, « se proclamant femme de gauche et votant toutes les lois régressives du gouvernement ».

Ils parlent d'une « position malhonnête » qui l'amène à voter une loi (la réforme des retraites) après l'avoir « un peu critiquée, pour terminer par être absente le jour du vote de la motion de censure ! »

Enfin, ils rappellent les votes de Stella Dupont au cours de cette première année. Elle a voté contre la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité le 6 avril, contre le repas à 1 € pour tous les étudiants le 9 février, contre la baisse du taux de TVA sur l'énergie (gaz, électricité, fioul, carburant...) le 7 novembre, contre le rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF) le 17 octobre, pour la baisse des allocations-chômage le 4 octobre, contre la gratuité des 40 premiers litres d'eau le 25 juillet, contre une taxe exceptionnelle sur les super profits le 23 juillet (2), contre une augmentation du Smic le 20 juillet.

(1) La Nouvelle union populaire, écologique et sociale (Nupes) regroupe les Partis communiste, socialiste, la France insoumise, Europe écologie les Verts.

(2) Pour précision, elle a soutenu une taxe temporaire sur les super dividendes distribués par les grandes entreprises le 12 octobre.

Ouest-France, le 25 mai 2023

Réforme des retraites.

Des élus LFI demandent à Stella Dupont de voter la motion de censure

Le groupe d'action LFI (La France insoumise) de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire demande à la députée Stella Dupont de voter la motion de censure qui va être déposée ce jeudi 8 juin 2023. Une action

qui fait suite au refus d'un débat sur le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans.



Stella Dupont, députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire.

Le groupe d'action LFI de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire a écrit une lettre ouverte à la députée, Stella Dupont, dans laquelle il lui demande « solennellement de voter la motion de censure » qui va être déposée ce jeudi 8 juin 2023 par le groupe LFI.

Une action qui fait suite au refus d'un vote sur la proposition de loi du groupe Liot visant à abroger le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans.

« Vous êtes l'élue de la deuxième circonscription. Ignorer les revendications des personnes concernées par cette réforme et faire comme si c'était une histoire passée, entérinée, nous semble déplacé et ne pas correspondre au respect de la démocratie qui n'est pas respectée par les institutions de la Ve République. »

Ouest-France, le 7 juin 2023

— 2024 —

Remaniement :

la députée angevine Stella Dupont (En Commun) prend « du recul » dans la majorité

Stella Dupont, députée de la deuxième circonscription de Maine-et-Loire, Angers

sud, a déclaré vouloir « prendre du recul » vis-à-vis de la majorité présidentielle dont elle représente l'aile gauche, dans l'attente des prochaines nominations au gouvernement.



Stella Dupont est députée (En Commun) de la 2e circonscription de Maine-et-Loire, Angers-sud.

Stella Dupont, députée (En Commun, apparentée Renaissance) d'Angers-sud, a commenté vendredi sur X le remaniement gouvernemental : L'équilibre retenu m'amène à prendre du recul dans l'attente de la composition complète et du nouveau cap donné à la majorité . Son parti a précisé samedi 13 janvier qu'il attendait que les futures nominations et les priorités du gouvernement permettent un réel rééquilibrage politique . En Commun voudrait séparer l'éducation du sport, réunir l'énergie et la transition écologique et avoir des ministres dédiés au logement, à la santé, aux transports, au handicap... .

Le Courrier de l'Ouest, le 13 janvier 2024

Hausse des frais de mandat : députés et sénateurs surpris et confus

Les députés de Maine-et-Loire l'assurent : ils n'ont pas réclamé ces 300 € supplémentaires et ont été désagréablement surpris par cette annonce. Les sénateurs, qui vont toucher 700 € de plus, ne sont pas plus à l'aise.



Paris, juin 2023. Si le bureau de l'Assemblée nationale a décidé en janvier d'une hausse de 300 €, le Sénat (photo) a, lui, voté une augmentation de 700 € de l'enveloppe de frais de mandat en novembre dernier.

À une exception près (Emmanuel Capus, sénateur Horizons), les parlementaires ont tous répondu fissa à la sollicitation du journal. Et pour cause, les députés de Maine-et-Loire ont été presque aussi consternés que l'opinion publique quand ils ont appris que leur enveloppe de frais de mandat allait augmenter de 300 € pour passer à 5 950 € mensuels. Les sénateurs, eux, savaient déjà depuis le mois de novembre que la leur allait croître de 700 € (6 600 € mensuels désormais).

Tous ont bien compris les ravages que ces augmentations pouvaient causer dans l'esprit de leurs électeurs et administrés. D'où l'impérative nécessité de s'en expliquer. Moi, je n'ai rien voté du tout, c'est le bureau de l'Assemblée nationale qui a décidé. Je l'ai appris par la presse , assure Philippe Bolo, député Modem de la 7e circonscription (Angers Segré). Il rappelle que cette enveloppe sert à faire tourner la boutique, certainement pas à payer les députés . Il souligne tout de même que l'inflation a impacté ses frais de mandat. Mon loyer est passé de 1 300 € à 1 800 € et le carburant, le photocopieur, le courrier, tout a augmenté. Cette enveloppe était identique depuis 2017 mais je faisais des choix, comme tout le monde .

Denis Masségia, député Renaissance de la 5e circonscription (Cholet), ne cache pas son désappointement : Ce n'est pas de l'argent pour nous, mais ce n'était pas quelque chose à faire aujourd'hui, l'enveloppe était suffisante. En aucun cas je ne fais partie des

députés qui ont demandé cette augmentation. Et je ne pense pas que c'était une nécessité, ni un besoin .

Nicole Dubré-Chirat, députée Renaissance de la 6 circonscription (Angers Mauges) a, elle, reçu des messages peu amènes de citoyens outrés et se défend. Cette augmentation de 5 % est liée à l'inflation. Ma dernière newsletter, par exemple, a coûté 4 000 € de plus que la précédente. Et de toute façon, si on n'utilise pas toute la somme, c'est remis au pot commun . Elle ajoute, un brin désabusée : Je pense qu'il faut l'expliquer, les gens pensent déjà qu'on est des nantis, que les enveloppes se cumulent et que ça arrive sur notre compte en banque, ce qui est faux. Moi je n'avais rien demandé car je n'utilise pas mon enveloppe complètement .

Idem pour **Stella Dupont**, députée (En commun) de la 2e circonscription (Angers sud) qui pense que cette décision n'était pas opportune, au regard du contexte actuel , et François Gernigon, député Horizons de la 1re circonscription (Angers nord-est) qui a été très surpris et a cosigné un courrier en ce sens et qui a été adressé à la Présidente .

Une annonce « à l'évidence maladroite »

Laetitia Saint-Paul rappelle que cet argent public est l'objet d'une comptabilité spécifique et contrôlée et que chaque dépense doit être justifiée . La députée Renaissance de la 4e circonscription (Saumur sud) pense elle aussi inopportune l'augmentation de cette enveloppe et sa temporalité en particulier. Dans l'opposition, Anne-Laure Blin qualifie l'annonce d'à l'évidence maladroite dans une période où c'est difficile pour tout le monde . Mais, précise la députée Les Républicains de Saumur Nord, cette indemnité vient soutenir l'action des députés pour que leur mandat soit au plus près du terrain et elle est le gage d'une véritable proximité à condition que cette avance soit convenablement utilisée .

À Sénat, où l'on a estimé que l'inflation était plus de deux fois plus impactante qu'à l'Assemblée nationale (700 € contre 300 €),

Stéphane Piednoir reconnaît que cette différence ne se justifie pas . Le sénateur Les Républicains ne conteste pas, en revanche, le bien-fondé d'une hausse de l'enveloppe de frais de mandat. Près de la moitié va à la location de ma permanence à Angers et d'un appartement de 25 m² à côté du Sénat. Elle n'avait pas été réévaluée depuis 2018 .

L'ancien maire de Montreuil-Juigné préfère se référer à une formule qu'il aime bien : On dit toujours que la démocratie n'a pas de prix mais qu'elle a un coût . Et celui-ci ne serait finalement pas excessif. Il faut replacer ça dans le contexte, tout compris le Sénat coûte 5 € par Français et par an .

Grégory Blanc, sénateur divers gauche, est plus circonspect : Quand on parle d'argent public, on tombe facilement dans la suspicion quand les choses ne sont pas suffisamment claires, ce qui est le cas. Il est normal que chaque citoyen se questionne sur l'utilisation de l'argent public . Il réclame des règles plus claires, encore plus transparentes et inscrites dans la durée. Le mode de gestion actuelle est obsolète, politicien et permet de jeter le discrédit (aucune entreprise ne fonctionnerait comme cela) alors même que l'immense majorité des parlementaires font largement le job .

Quant à Corinne Bourcier, l'autre novice du Palais du Luxembourg (elle et Grégory Blanc siègent depuis septembre dernier), elle préfère ne pas commenter cette augmentation , n'ayant pas le recul nécessaire pour connaître et constater les besoins de fonctionnement d'un sénateur. Elle précise néanmoins qu'une comptabilité est tenue très scrupuleusement et souligne qu'avec son binôme (Emmanuel Capus), ils ont mutualisé leur permanence pour réduire leurs frais.

La République est généreuse pour ses élus

Les dépenses de frais de mandat concernent la location d'une permanence parlementaire, d'un logement de fonction, les frais de transport, de chauffage, de communication, etc. Certaines sont en revanche interdites comme les dépenses électorales, l'achat d'un

bien immobilier ou la prise en charge d'amendes, de sanctions administratives ou de pénalités liées à un comportement fautif de l'élu. Les sommes non consommées sont réaffectées au budget général de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Les députés disposent en outre d'un crédit affecté à la rémunération de collaborateurs qui s'élève à 11 118 € par mois. Ils touchent aussi une dotation matérielle annuelle de 18 950 € et bénéficient enfin de transports gratuits en train et en avion (limités) pour leurs déplacements professionnels.

Pour mémoire, l'indemnité d'un sénateur ou d'un député - leur salaire - s'élève à 7 637,39 € bruts (5 676,12 € nets). En cas de cumul avec un mandat local (non exécutif), le revenu de l'élu ne peut excéder, tout compris, 8 897,93 € nets.

Le Courrier de l'Ouest, le 4 février 2024

Législatives : Stella Dupont, candidate pour la deuxième circonscription du Maine-et-Loire

La députée sortante de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers sud), Stella Dupont, est candidate à sa réélection.



Stella Dupont, députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers-Trélazé-Chalonnnes)

Stella Dupont, députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, est candidate à sa réélection pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains.

« Les résultats de dimanche imposent une remise en cause profonde de la méthode d'action qui doit être basée sur la coconstruction et l'écoute, ainsi que sur une réorientation des priorités. »



« Des solutions concrètes pour lutter contre l'extrême-droite »

Elle ajoute : « Avec mon parti En Commun ! nous sommes habitués à travailler au-delà de la majorité, avec les forces qui partagent nos valeurs. Nous aurons besoin de construire, collectivement, les conditions d'une gouvernance proposant des solutions concrètes aux Français, et ainsi lutter contre la montée de l'extrême droite. »

Ouest-France, le 10 juin 2024

Le parti Renaissance accorde son investiture à quatre députés sortants en Maine-et-Loire

Une première vague d'investitures a été publiée par le parti présidentiel ce mercredi 12 juin 2024, pour les élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet.



Denis Masségia, député (Renaissance) sortant de Cholet est à nouveau investi par son parti.

Le parti présidentiel a dévoilé ce mercredi 12 juin une première liste d'investitures de candidats. Sans surprise, Renaissance valide les candidatures de quatre députés sortants, candidats à leur réélection, lors des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet.

Stella Dupont, Laetitia Saint-Paul, Denis Masségia, Nicole Dubré-Chirat

Il s'agit, pour la 2e circonscription de Maine-et-Loire (Angers sud) de Stella Dupont (En Commun, apparentée Renaissance), pour la 4e circonscription (Saumur sud) de Laetitia Saint-Paul, pour la 5e circonscription (Cholet) de Denis Masségia, le responsable départemental de Renaissance, et pour la 6e circonscription (Angers Mauges) de Nicole Dubré-Chirat.

Le Courrier de l'Ouest, le 12 juin 2024

Législatives.

Bertrand Salquain en quête de l'étiquette Horizons pour la circonscription Angers sud

L'avocat, spécialisé en droit social, se présente pour les élections législatives les 30 juin et 7 juillet prochains, en tant qu'indépendant, sur la 2e circonscription de Maine-et-Loire. Il veut dénoncer le calendrier électoral et se présente comme un centriste critique de la majorité.



Bertrand Salquain, candidat indépendant dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire.

Suivez toute l'actualité des élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains.

Il veut repousser le scrutin législatif et se présente dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire. Bertrand Salquain, un avocat spécialisé en droit social, explique avoir « posé des jalons ».

« Je ne partage pas les positions macronistes sur la protection des droits des salariés, surtout quand certains s'affichent de gauche. » C'est pourquoi il ne souhaite pas s'engager avec Renaissance. Il dénonce notamment la réduction du délai pour que les salariés puissent faire appel aux prud'hommes. « Je me sens de centre gauche, mais je souhaite être investi par Horizons (le parti de l'ancien Premier ministre Edouard Philippe) », indique-t-il.

Une candidature face à celle de Renaissance La candidate sortante, Stella Dupont, ne trouve pas grâce à ses yeux. Il lui reproche une « schizophrénie » : « Elle a été un soutien de Benoît Hamon avant de soutenir Emmanuel Macron, et son suppléant est l'ancien secrétaire du PS de Trélazé. »

L'avocat de 59 ans, dont c'est « la première élection » en tant que candidat, s'oppose aussi au RN et à LFI, « ces partis qui ne sont

pas des solutions ». Une analyse pour laquelle « il faut convaincre les jeunes ».

Le candidat centriste dénonce un calendrier électoral qui « favorise les sortants ». Il est inquiet sur la capacité de la majorité à se maintenir, mais juge que les modérés vont peut-être « localement échapper au séisme ».

Ouest-France, le 13 juin 2024

Législatives 2024. Angers sud : la majorité présidentielle ne veut pas de concurrence

Stella Dupont (En Commun, apparentée Renaissance) se représente sur la deuxième circonscription de Maine-et-Loire. Cinq autres candidats solliciteront les suffrages des 95 429 électeurs d'Angers sud.



Angers, le 30 mai 2022. Stella Dupont (En Commun, apparentée Renaissance), est la députée sortante de la deuxième circonscription de Maine-et-Loire, Angers sud.

Des quartiers sud d'Angers à Chemillé-en-Anjou, de Chalonnnes-sur-Loire à Loire-Authion, la deuxième circonscription de Maine-et-Loire avait choisi Marc Goua (PS) de 2007 à 2017, pour succéder à Dominique Richard (UMP).

En 2017, le maire de Trélazé avait échangé sa place avec sa suppléante, Stella Dupont, alors maire de Chalonnnes, qui avait lâché l'étiquette socialiste pour l'investiture de la République en Marche. Elle était alors la députée la mieux élue du département avec 69,09 % des voix.

Ralliée au petit parti En Commun de Barbara Pompili en 2020, Stella Dupont se situe à l'aile gauche de la majorité. Apparentée Renaissance, elle avait sollicité un deuxième mandat en 2022, obtenant 39,73 % des voix au premier tour et sa réélection au second avec 56,76 % (25 005 voix), face à Caroline Bessat (LFI-Nupes) (43,24 %, 19 050 voix).

Menacé d'exclusion

S'ils étaient quatorze candidats en 2017, puis onze en 2022, ils ne sont plus que six cette année. L'union de la gauche a désigné cette fois Léo Métayer (LFI-Nouveau Front populaire). Thomas Brisseau (RN), 24 ans, étudiant en histoire et numéro deux du parti dans le département, tentera de faire mieux qu'Anne-Sophie Lemenac'h, troisième en 2022 (12,29 %).

Les Républicains, qui avaient échoué il y a deux ans en soutenant une jeune UDI inconnue (6,07 %), ont choisi Benoît Triot, un de leurs adhérents. Philippe Lebrun portera à nouveau les couleurs de Lutte ouvrière. L'avocat Bertrand Salquain, un autre Trélazéen, tentera de réunir les voix du centre. Adhérent à Horizons, il a sollicité sans l'obtenir l'investiture du parti de centre droit.

Composante de la majorité présidentielle, la formation d'Édouard Philippe et Christophe Béchu soutient déjà la députée sortante et a demandé à Bertrand Salquain de retirer sa candidature dissidente sous peine d'exclusion. Depuis, le candidat a annoncé qu'il siégerait, en cas d'élection, avec le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT).

Le Courrier de l'Ouest, le 21 juin 2024

Législatives. Stella Dupont candidate Ensemble, la majorité présidentielle, pour Angers-sud

Avec Valérie Lioton comme suppléante, Stella Dupont va défendre son mandat de députée

aux élections législatives anticipées de 2024 dans la 2e circonscription (Angers-sud) de Maine-et-Loire.



La députée sortante Stella Dupont (à droite) en compagnie de sa suppléante, Valérie Lioton.

Stella Dupont, députée de la deuxième circonscription de Maine-et-Loire, est candidate à sa réélection pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains. Ancienne comptable, âgée de 50 ans, la députée sortante est née à Chaudefonds-sur-Layon, où elle a été élue comme conseillère municipale avant de devenir maire de Chalonnnes-sur-Loire, de 2008 à 2017.

Membre du Parti socialiste, elle rejoint la République en marche (LREM) lors des élections législatives de 2017 sous la bannière de laquelle elle se fait élire députée avec 69,09 % des suffrages. En 2022, elle a été réélue avec 56,76 % des voix.

« Une femme de gauche, pragmatique et modérée »

Membre de l'aile gauche de la majorité présidentielle (le parti En commun), elle se qualifie de « femme de gauche, pragmatique et modérée », une « sociale-démocrate capable de travailler avec différentes sensibilités » et un recours pour ceux qui s'opposent à l'extrême droite comme à La France insoumise (LFI) « qui, à l'Assemblée, a hystérisé les débats ».

Sa suppléante est Valérie Lioton, 49 ans, commerçante aux Ponts-de-Cé où elle est

adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, « une femme de terrain, très engagée », selon Stella Dupont.

Ouest-France, le 21 juin 2024

Législatives. En Maine-et-Loire, la partie n'est pas gagnée pour la députée sortante, Stella Dupont

Figure de l'aile gauche de la Macronie, la députée sortante (En commun) de la deuxième circonscription de Maine-et-Loire affronte six candidats. Mais face à un Rassemblement national qui monte et à une gauche qui appelle à l'union, son couloir politique est très étroit.



En 2022, la deuxième circonscription de Maine-et-Loire comptait 94 016 inscrits et une participation de 50,79 % au premier tour.

Deux petites années et tout le jeu politique en est bouleversé. En 2022, la députée sortante En Commun, Stella Dupont, faisait face à dix candidats dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, mais aucun ne semblait en capacité de la faire trébucher. Et elle avait été élue avec 56,76 % des suffrages exprimés face à une candidate LFI-Nupes, Caroline Bessat.

2^e circonscription Angers-Sud

Infographie : Ouest-France.

Les villes de la deuxième circonscription.

En 2024, à 50 ans, l'ancienne maire de Chalonnnes-sur-Loire, comptable de formation, fait face à six candidats et elle n'a jamais été autant menacée. Lors des élections européennes, cette circonscription (selon les résultats agrégés) a porté la gauche en tête (37,74 %), loin devant l'extrême droite (25,91 %), la majorité présidentielle (19,1 %) et Les Républicains (7,58 %).

Contre le RN, Stella Dupont ne serait pas la mieux placée

Cette fois, la gauche appelle à l'union contre le Rassemblement national, incarné dans la circonscription par Thomas Brisseau, un étudiant en histoire de 24 ans. Et il n'est pas certain que l'appartenance de Stella Dupont à l'aile gauche de la Macronie lui sauve la mise. Des signes ne trompent pas. Le 14 juin dernier, cinq maires (Trélazé, Mûrs-Érigné, Les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Loire-Authion) ont appelé à voter le candidat du Nouveau front populaire. Avant même de connaître son nom.

Désormais, on sait qu'il s'agit de Léo Métayer, un étudiant en droit de 23 ans. Un novice en politique lui aussi. Il n'empêche, le maire de Trélazé, Lamine Naham, en rajoute une couche, dans un récent message. « Dans la perspective des élections législatives en France, les seuls à même de contrer la percée de l'extrême droite, reste le Front populaire ! » En clair, Stella Dupont ne serait

pas la mieux placée pour faire barrage au RN.

Stella Dupont : « Les députés Insoumis ont hystérisé les débats »

« Je prends acte, commente Stella Dupont. Mais contrairement à ces élus [ceux qui appellent à voter NFP], j'ai l'expérience de l'Assemblée nationale où j'ai vécu deux années difficiles face à des députés Insoumis qui ont fragilisé l'Assemblée et hystérisé les débats. On ne peut pas construire quelque chose avec des gens qui ont une stratégie révolutionnaire. » À l'inverse, elle se définit comme « une sociale-démocrate, attachée au débat et sans œillères ».

C'est vrai que Stella Dupont bénéficie d'une solide assise locale. Et son expérience peut jouer face à un candidat débutant, membre d'un parti (La France insoumise) qui reste plombé par l'image de son leader, Jean-Luc Mélenchon. Face à l'extrême droite d'un côté, la gauche rassemblée de l'autre, Stella Dupont parie sur un centrisme « responsable » et rassurant. Sauf que depuis deux ans, ce couloir politique s'est dangereusement rétréci.

Les six candidats de la deuxième circonscription (Angers-Sud) :

Divers centre : Bertrand Salquain (remplaçante Maëva Gendarme) ; Lutte ouvrière : Philippe Lebrun (remplaçant Jean-Michel Queury) ; Les Républicains : Benoit Triot (remplaçante Charlotte Carsin) ; Nouveau front populaire : Léo Métayer (remplaçant Nahdjet Drissi) ; Renaissance : Stella Dupont (remplaçante Valérie Lioton) ; Rassemblement national : Thomas Brisseau (remplaçante Marine Thomas).

Ouest-France, le 26 juin 2024

Législatives 2024.

La sortante Stella Dupont candidate dans la 2e circonscription Angers sud

Députée sortante au sein de la majorité présidentielle avec son parti En commun, Stella Dupont, 50 ans, se revendique « sociale-démocrate de centre-gauche ». Elle se présente dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire Angers sud.



Stella Dupont (En commun), députée sortante de Maine et Loire.

Députée sortante de la 2e circonscription (Angers Sud), Stella Dupont, membre du parti En commun présidé par Barbara Pompili, brigue un nouveau mandat. À 50 ans, cette ancienne comptable a été élue pour la première fois à l'Assemblée nationale en 2017. Elle se revendique sociale-démocrate de centre-gauche .

Cette ancienne membre du Parti socialiste veut travailler avec des modérés dans cette future Assemblée recomposée ». « Je suis ancrée dans l'aile gauche de la majorité présidentielle pour travailler demain avec des partis comme Renaissance, Horizons, le MoDem et aussi le Parti socialiste et les Écologistes. Je ne souhaite pas m'engager au côté de la France insoumise, trop radicale. Cinqmairies du sud d'Angers de sa circonscription ont pourtant appelé à voter pour le Nouveau Front populaire. J'en prends acte , dit-elle. Valérie Lioton, 49 ans, commerçante et adjointe à l'Éducation aux Ponts-de-Cé, est sa suppléante.

Le Courrier de l'Ouest, le 27 juin 2024

Législatives en Maine-et-Loire.

Les résultats dans la 2e circonscription

Le premier tour des élections législatives a mobilisé 72,52 % des inscrits, vendredi 28 juin, dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers-sud). Stella Dupont a obtenu 33,10 % des voix, devant Léo Métayer, qui a totalisé 28,32 % des voix, et Thomas Brisseau, avec 24,25 %. Une triangulaire se profile.



Stella Dupont arrive en tête, devant le NFP et le RN dans la 2e circonscription de Maine-et-Loire.

Dans la 2e circonscription d'Angers-sud, le premier tour des législatives anticipées a donné son verdict : avec une participation de 72,52 %, (en hausse de 22,63 points par rapport au scrutin législatif de 2022), c'est Stella Dupont qui vire en tête, pour Ensemble, avec 33,10 % des scrutins exprimés, devant Léo Métayer, pour le Nouveau front populaire, qui totalise 28,32 %.

Et Thomas Brisseau, représentant le Rassemblement national, qui est à 24,25 %, Ce dernier, bien qu'arrivé troisième, pourra se qualifier pour le second tour du scrutin, car il totalise le soutien de 18,03 % des inscrits, soit au-dessus de la barre qualificative des 12,5 %.

Plus loin, on retrouve Benoît Triot (LR) avec 8,92 % Bertrand Salquain, candidats divers centre, avec 4,14 % des suffrages exprimés, devant Philippe Lebrun, de Lutte ouvrière, avec 1,27 %.

Ouest-France, le 30 juin 2024

Législatives 2024.

Les résultats du premier tour dans la deuxième circonscription Angers sud

Les 95 429 électeurs inscrits dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire Angers sud étaient appelés aux urnes ce dimanche 30 juin 2024 pour le premier tour des élections législatives.



Stella Dupont, députée sortante (En commun, majorité présidentielle)

Ce dimanche 30 juin 2024, les électeurs de la deuxième circonscription de Maine et Loire Angers sud se sont rendus aux urnes pour le premier tour des élections législatives anticipées, trois semaines après l'annonce de la dissolution par le président de la République Emmanuel Macron.

Les résultats du premier tour dans la deuxième circonscription Angers sud

- Stella Dupont, députée sortante (En commun, majorité présidentielle) : 33,10 % (qualifiée au second tour)
- Léo Métayer (LFI, Nouveau front populaire) : 28,32 % (qualifié au second tour)
- Philippe Lebrun (Lutte ouvrière) : 1,27 %
- Benoît Triot (LR) : 8,92 %
- Bertrand Salquain (Divers centre) : 4,14 %
- Thomas Brisseau (RN) : 24,25 % (qualifié au second tour)

Le Courrier de l'Ouest, le 1er juillet 2024

CARTE.

Législatives en Maine-et-Loire.
À Angers Sud, Stella Dupont
affrontera deux candidats

Dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire (Angers Sud), le premier tour des élections législatives anticipées 2024 a permis à Stella Dupont (Ensemble) de virer en tête avec 33,10 % devant Léo Métayer (Nouveau Front populaire), 28,32 %, et Thomas Brisseau (RN), avec 24,25 %.



Stella Dupont arrive en tête, devant le RN et le NFP.

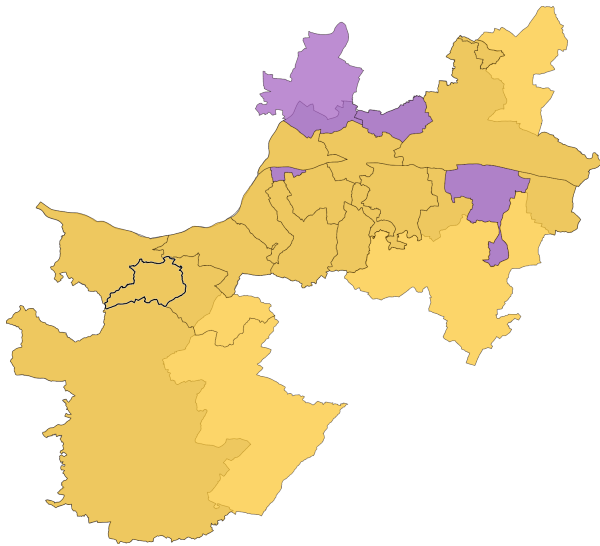
Stella Dupont (Ensemble) vire en tête avec cinq points d'avance 33,10 %, Léo Métayer (Nouveau Front populaire) 28,32 % et Thomas Brisseau (Rassemblement national) avec 24,25 %. C'est, en résumé, la situation de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, qui a souri à la députée macroniste sortante.

Deux candidats dans un mouchoir de poche
La députée sortante est en tête dans une majorité de communes. Le Nouveau Front populaire est aussi en tête dans plusieurs communes. Par exemple, Trélazé, dont le maire a soutenu cette alliance.

Les couleurs politiques au 1er tour des législatives 2024

Maine-et-Loire - 2e circonscription : Angers Sud

■ Léo Métayer (Nouveau Front populaire) ■ Stella Dupont (Renaissance)



Léo Métayer, y a obtenu 37,58 %, arrivant en tête, contrairement aux autres communes dont le maire a lancé cet appel. Mais arrive très loin dans d'autres, comme Chemillé-en-Anjou, où son score n'est que de 15,73 % des suffrages exprimés.

Il se félicite d'une « dynamique populaire » et se présente en seul barrage efficace face le camp présidentiel, qu'il juge discrédité. D'autant plus qu'étant arrivé devant l'extrême droite, il n'est pas concerné par la consigne de désistement proposé par son camp.

Le Rassemblement national a un profil de résultats bien différent, puisqu'il n'est en tête nulle part, bien qu'il soit à un niveau très proche du Nouveau Front populaire au global, signe de résultats un peu moins disparates selon les communes. « Nous sommes assez satisfaits du résultat, c'est ce qu'on espérait », se satisfait Thomas Brisseau, le représentant du Rassemblement national.

« Il faut continuer à travailler, à faire campagne »

Stella Dupont est plutôt satisfaite du résultat dans la circonscription : « On arrive en tête dans un contexte d'incertitude totale. Cela fait plaisir. » Elle se réjouit également de la forte participation qui a marqué ces législatives anticipées, dans la circonscription comme à l'échelle de la France

Pour autant, l'élue se projette déjà sur la campagne pour le second tour : « Il faut continuer à travailler, à faire campagne. » La candidate se positionne face à l'extrême droite et à LFI « qui font peur à beaucoup de gens, l'un comme l'autre ».

« Je suis habituée à travailler avec le spectre républicain »

Stella Dupont appelle à « tout faire pour s'opposer au Rassemblement national ». Et, en cas de réélection, envisage un travail transpartisan. « Je suis habituée à travailler avec le spectre républicain, non seulement la majorité, mais aussi Les Républicains, les socialistes, les écologistes et les communistes. »

Benoît Triot, candidat des Républicains arrivé en quatrième position, indique que « (s) a position d'homme de droite est de ne pas voter pour La France insoumise. Mais je ne donne pas de consigne de vote, chacun est propriétaire de son vote. »

Bertrand Salquain votera Stella Dupont

Dimanche 7 juillet 2024, se profile donc un triangulaire entre les trois principaux blocs politiques : Ensemble, Nouveau Front populaire et Rassemblement national. Une échéance avec laquelle la candidate sortante part, malgré tout, avec une avance d'une dizaine de points.

D'autant que l'un des candidats battus, Bertrand Salquain, classé Divers centre, a capté un électorat qui peut en partie soutenir la candidate sortante au deuxième tour. « Sans ambiguïté, je reporterai ma voix sur Stella Dupont, c'est aussi l'état du groupe Liot », affirme celui qui dit « (s)a satisfaction malgré (s)on score humble ».

Ouest-France, le 1er juillet 2024

Législatives en Maine-et-Loire.

Dans la 2e circonscription,

ballottage favorable pour la sortante

Le premier tour des législatives anticipées, dimanche 30 juin, dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, a permis à trois candidats de se qualifier. Avantage pour la sortante, Stella Dupont qui a près de cinq points d'avance sur son premier concurrent.



Stella Dupont, candidate Ensemble, membre d'En commun.

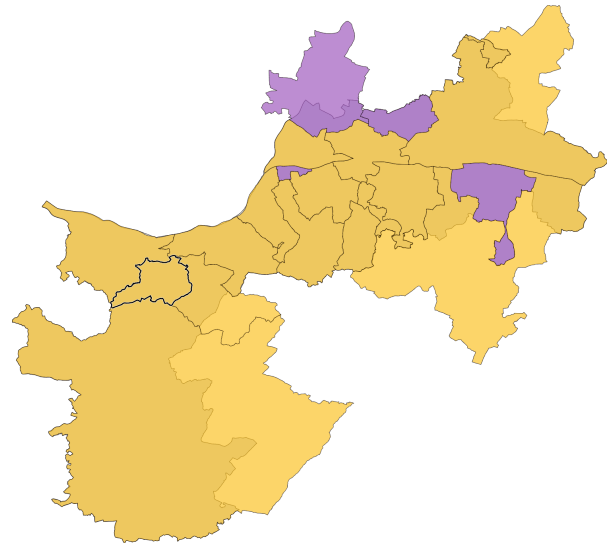
Mieux vaut ne pas vendre la peau de l'ours avant le deuxième tour. Stella Dupont, candidate sortante de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, en est bien consciente. « On va retourner au travail, en campagne », indiquait-elle au soir du premier tour, dimanche 30 juin, qui l'a vu virer en tête avec cinq points d'avance sur le Nouveau Front populaire (Léo Métayer) et neuf sur le Rassemblement national (Thomas Brisseau).

Bien sûr, la circonscription n'est pas étrangère aux dynamiques politiques nationales. Par rapport au scrutin de 2022, Ensemble recule de six points, la gauche est à peu près stable et le Rassemblement national progresse, au point d'obtenir une qualification au second tour, ce qui semblait presque impossible deux ans plus tôt.

Les couleurs politiques au 1er tour des législatives 2024

Maine-et-Loire - 2e circonscription : Angers Sud

■ Léo Métayer (Nouveau Front populaire) ■ Stella Dupont (Renaissance)



Mais ici, c'est Ensemble qui tient la dragée haute. Et peut compter sur le soutien du candidat divers centre, se revendiquant du groupe Liot, Bertrand Salquin, qui compte pour 4,23 % des suffrages exprimés au premier tour.

Pour le Nouveau Front populaire, la quête des abstentionnistes

Léo Métayer, pour le Nouveau Front populaire, n'a pas de grande réserve de voix identifiable. Lutte ouvrière, et son candidat, Philippe Lebrun, a obtenu 1,41 % des suffrages exprimés. À peine un quart de ce qui sépare le candidat investi par La France insoumise de la députée sortante Ensemble. Mais il veut se présenter le Nouveau Front populaire comme « le vote utile ». Son argument : la faiblesse anticipée du groupe macroniste dans la prochaine législature, par rapport à ceux de la gauche.

Et le candidat de LO, Philippe Lebrun, s'il rejette tout vote pour le RN ou Ensemble, ne soutient pas Léo Métayer. Pour lui, la percée du RN est « la responsabilité des politiciens de droite comme de gauche » et il se contente de dire que « nos électeurs qui veulent voter pour le Nouveau Front populaire peuvent le faire, il n'y a pas de problème ». Le seul salut

pour le candidat viendrait des réserves d'abstentionnistes.

Dans la partie d'Angers concernée par la circonscription, on comptait 34,94 % d'abstention par exemple. Contre 29,26 % dans l'ensemble de la circonscription. Or, la ville préfecture avait été la commune qui a permis au Nouveau front populaire de faire le break avec le Rassemblement national et de rattraper (légèrement) Stella Dupont, en fin de soirée.

Le Rassemblement national a des réserves très incertaines

Arrivé encore plus loin, le Rassemblement peut espérer récupérer une partie de l'électorat de Benoît Triot, pour Les Républicains, qui ne donne pas de consigne, mais rejette le Nouveau Front populaire.

Mais seront-ils plus nombreux que les électeurs LR qui décideront de soutenir la députée sortante ? Thomas Brisseau veut le croire : « Madame Dupont se réclame de la gauche, le deuxième tour, ce sera l'extrême gauche, la gauche et le Rassemblement national. »

Un appel du pied aux électeurs des LR à voter pour « un candidat pour lequel ils ne sont pas d'accord sur tout, mais au moins sur certains points ». Et qui se heurtera au discours de la députée sortante, qui se voit en rempart contre l'extrême droite et LFI.

Certes l'élue sortante est parfois étiquetée «Macroniste de gauche », avec son parti En Commun. Mais en 2022, elle avait su progresser entre les deux tours (6 500 voix en plus) face à la Nupes, avec un réservoir de voix principalement à droite, et notamment chez l'UDI. Et l'implantation locale peut faire basculer quelques électeurs LR hésitants.

Ouest-France, le 1er juillet 2024

Législatives en Maine-et-Loire.

Stella Dupont avec un coup d'avance dans la deuxième circonscription

Arrivée en tête du premier tour des élections législatives, dimanche 30 juin, Stella Dupont (Ensemble) aura deux adversaires face à elle : Léo Métayer (Nouveau Front populaire) et Thomas Brisseau (Rassemblement national).



Stella Dupont, candidate En Commun – Ensemble.

Elle est la favorite pour le second tour, après être arrivée en tête au premier (33,10 %). Stella Dupont, députée sortante de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, repart en campagne, sans crier victoire.

Elle a eu, précédemment, des mandats de maire, de conseillère départementale et de conseillère régionale. « Je n'ai pas toujours eu une étiquette, j'ai été conseillère municipale à Chaudefonds-sur-Layon en 2001, et conseillère générale en 2004, et je suis entré au Parti socialiste en 2005 », précise-t-elle.

Une macroniste qui redit son attaché au « centre gauche »

Elle est restée membre du PS jusqu'en 2017. Et a ensuite rejoint l'« aile gauche » de la macronie. Ce qu'elle a confirmé en adhérant, en 2020, à En Commun. « Je préfère être dans la proposition que dans l'opposition systématique », affirme celle qui se revendique de la « social-démocratie ».

La députée sortante promeut une agriculture qui mêle « des réserves d'eau hivernales pour sécuriser certaines productions », tout en

faisant attention à « ne pas tout arroser », par souci d'économiser l'eau.

Pour les « quartiers prioritaires de la ville », Stella Dupont souhaite proposer « plus de mobilité et plus d'emplois », ainsi qu'un « accompagnement social et économique ».

Sa marque c'est, affirme-t-elle, « le soutien aux projets locaux » : les prochains travaux du CHU d'Angers, la gendarmerie à Sainte-Gemmes-sur-Loire, le projet de centre de détention à Loire-Authion, pour lequel elle souhaite une concertation, etc.

Elle n'en veut pas à Benoît Triot, le candidat LR, qui a choisi de ne pas choisir entre Ensemble et le RN. « Je respecte toujours les décisions. » Mais, si elle est élue, elle se dit prête à travailler au-delà de son camp, « entre gens raisonnables », soit avec la gauche (hors LFI) et LR, comme elle l'avait déjà précisé.

Ouest-France, le 2 juillet 2024

Législatives 2024.

L'ancien député PS Marc Goua apporte son soutien à Stella Dupont

Désormais retiré de la vie politique, l'ancien maire de Trélazé a constitué un binôme avec la députée sortante pendant dix ans.



Stella Dupont a été la suppléante de Marc Goua avant que les rôles ne s'inversent en 2017. Désormais, c'est Valérie Lioton qui endosse ce rôle auprès de la députée sortante.

Ils militaient tous les deux au Parti socialiste avant de suivre Emmanuel Macron dans l'aventure en Marche. L'un fut maire de Trélazé, l'autre de Chalonnnes-sur-Loire. Quand Marc Goua était député de la deuxième circonscription (de 2007 à 2017) Stella Dupont fut sa suppléante pendant un mandat avant que les rôles ne s'inversent de 2017 à 2022.

Aujourd'hui, l'ancien député-maire entend apporter son soutien à la candidate En commun, arrivée en tête du premier tour dimanche dernier avec 33,10 % des suffrages, devant Léo Métayer (NFP, 28,82 %) et Thomas Brisseau (RN, 24,25 %). « La France sort fracturée après ce premier tour. Nos concitoyens doivent retrouver le chemin du vivre ensemble, de la tolérance et « faire République ». Nous avons la chance dans notre deuxième circonscription de pouvoir voter au second tour pour Stella Dupont députée sortante arrivée en tête au premier tour. Elle a prouvé lors de ses mandats son attachement aux valeurs démocratiques, à la défense des libertés et au soutien des plus faibles et aux plus démunis », écrit Marc Goua.

Elle a toujours respecté ses convictions sociales démocrates y compris en prenant ses distances avec la majorité pour certains votes. Stella a été le porte-parole de nos justes revendications sur la politique de la ville indispensable pour nos quartiers prioritaires. Je lui apporte mon soutien sans réserve pour qu'elle puisse continuer l'action de proximité qu'elle a toujours menée à bien au bénéfice de tous sans exclusive .

Le Courrier de l'Ouest, le 5 juillet 2024

Législatives en Maine-et-Loire.

Stella Dupont s'impose dans la 2e circonscription (Angers Sud)

Le second tour des élections législatives, dimanche 7 juillet, a vu la victoire de Stella Dupont, d'Ensemble (45,89 % des suffrages

exprimés), devant Léo Métayer, du NFP (27,81 %) et Thomas Brisseau, du RN (26,30 %).



Stella Dupont a été réélue députée dans la 2e circonscription de Maine-et-Loire.

C'est un soulagement pour la députée sortante, Stella Dupont (Ensemble). Dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire, la représentante d'Ensemble, membre du parti En Commun, qui se réclame du centre gauche, a été réélue lors du second tour des élections législatives, dimanche 7 juillet 2024.

Elle obtient 45,89 % des suffrages exprimés. Léo Métayer, pour le Nouveau Front populaire, arrive deuxième d'un cheveu, avec 27,81 %. Devant Thomas Brisseau, pour le Rassemblement national, avec 26,30 %.

Le taux de participation a atteint 71,51 %, en hausse de 21,62 points par rapport aux 49,89 % du second tour des élections législatives de 2022. Et en hausse de 0,77 point par rapport aux 70,74 % de participation au premier tour de cette année, le 30 juin.

À l'issue du premier tour, dimanche 30 juin, la sortante était arrivée en tête avec environ cinq points d'avance sur le Nouveau Front populaire de Léo Métayer et neuf points d'avance sur le Rassemblement national.

Ouest-France, le 7 juillet 2024

Législatives 2024.

Stella Dupont l'emporte dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire

À l'occasion du second tour des élections législatives, dimanche 7 juillet 2024, trois candidats s'affrontaient dans la deuxième circonscription du Maine-et-Loire. C'est la candidate d'Ensemble, la députée sortante, qui s'est imposée.



Stella Dupont, lors de la soirée électorale après le second tour des élections législatives anticipées, dimanche 7 juillet 2024.

Stella Dupont est réélue députée de la deuxième circonscription du Maine-et-Loire. Au deuxième tour des élections législatives, dimanche 7 juillet 2024, trois candidats étaient en lice dans la circonscription d'Angers sud.

La députée sortante s'est montrée satisfaite du résultat de la soirée : « Dans notre circonscription, il y avait une triangulaire, mais un risque RN bien réel. » La représentante d'Ensemble affirme qu'il s'agit maintenant de « construire des chemins de convergence » car « personne ne peut gouverner seul ».

Le Nouveau Front populaire reste devant le Rassemblement national

Entre les deux tours, une dynamique de barrage contre le Rassemblement national, pourtant arrivé en troisième position une semaine plus tôt, s'est clairement manifestée. On assiste à la fois à un léger recul du Nouveau Front populaire (306 voix de moins qu'au premier tour), et à une

progression significative d'Ensemble (8 453 voix de plus), avec des gains plus modestes du Rassemblement national (1 372 voix gagnées). Malgré cette légère baisse, Léo Métayer, du NFP, se satisfait d'une « dynamique républicaine, avec des gens qui ont répondu à notre appel, sans forcément être investi dans un parti, et qui ont voté massivement pour nous dans le Maine-et-Loire ».

Tandis que le candidat du Rassemblement national, Thomas Brisseau, déclare que son résultat « n'est pas une déception. C'est dommage, on espérait la deuxième place, mais on n'est pas loin ». Le candidat arrivé en troisième place ne s'attendait pas à gagner, étant donné les résultats du premier tour.

Ouest-France, le 7 juillet 2024

Législatives 2024.

Angers sud : Stella Dupont réélue facilement

Élue depuis 2017, Stella Dupont (En Commun - majorité présidentielle), députée sortante de la 2e circonscription de Maine-et-Loire, a été réélue à l'issue du second tour avec 45,89 % des voix, devançant le NFP (27,81 %). Le RN ferme la marche (26,30 %) dans cette triangulaire.



Stella Dupont, députée sortante (En Commun) a été réélue avec près de 46 % des voix au second tour des législatives 2024.

Le soulagement et la satisfaction ont laissé place aux inquiétudes. Avant le premier tour du 30 juin, ce scrutin, que personne n'avait vu venir, soulevait beaucoup d'inquiétudes, signale Stella Dupont, la députée réélue. Ce résultat est encourageant et ce dimanche nous confirmons notre dynamique.

« Nous sommes déçus car c'est une défaite »

Ancienne maire de Chalonnnes-sur-Loire, la députée sortante réalise ses meilleurs scores notamment aux Garennes-sur-Loire (56,66 %) et à Chemillé-en-Anjou. Dans une forte majorité de communes de sa circonscription, elle devance ses concurrents. Thomas Brisseau, candidat du RN, accroche la deuxième place dans des communes rurales comme Sarrigné par exemple (34,23 %).

Nous sommes déçus car c'est une défaite dans cette deuxième circonscription, décrypte le candidat RN. Nous réalisons cependant de bons scores comme à Chemillé-en-Anjou par exemple, ce qui est un bon signe pour l'avenir.

Thomas Brisseau avoue également sa déception au niveau national. Ce scrutin à deux tours qui favorise les alliances, sans refléter le vote des électeurs, est un déni de démocratie, estime-t-il.



Thomas Brisseau (RN), qui a recueilli 26,30 % au second tour des législatives, fustige un déni de démocratie sur le scrutin à deux tours.

Ce score du RN dans la 2e circonscription sera le cheval de bataille de Stella Dupont. C'est une préoccupation, dit-elle. Il va falloir décrypter et apporter des réponses qui

conviennent notamment auprès des maires et des élus locaux.

Pour elle, ce score reflète également un vote utile de la part des électeurs. Je le mesure, souligne-t-elle. Le risque d'avoir le RN au pouvoir était une possibilité. Les électeurs ont tenu compte de ce contexte.

La mission du maire de Trélazé

À Trélazé, où Léo Métayer (NFP) est arrivé à la première place avec 39,03 %, le maire Lamine Naham avoue sa satisfaction. Le barrage au RN a été entendu et suivi, a-t-il confié. Je reste néanmoins inquiet des 26 % du RN dans ma commune. Je veux faire reculer le RN. C'est la mission que je me donne.

En revanche, Léo Métayer, en tête à Angers au premier tour des législatives, se voit damer le pion au second tour par Stella Dupont dans la capitale angevine. Cette dernière réalise en effet 41,57 % des voix contre 37,15 % pour le candidat NFP.



Léo Métayer est arrivé au final à la deuxième place avec 27,81 % au second tour de ces législatives 2024.

Étudiant de 23 ans, Léo Métayer, candidat du NFP, est mi-figue, mi-raisin. Il y a clairement eu un gros report de voix durant ce second tour de scrutin, en notre défaveur, pour faire barrage au RN, commente-t-il. Nous allons continuer à expliquer notre programme notamment en zone rurale. Redire que le RN est une impasse et que la Macronie est responsable.

Le plus dur commence

Pour Stella Dupont, le travail commence, à l'instar des autres députés de l'Hémicycle. La prochaine plénière de l'Assemblée nationale se déroule le 18 juillet prochain. Nous avons dix jours pour construire une majorité par le dialogue, dit cette membre du parti En Commun, membre de la majorité présidentielle, et classée au centre gauche. J'ai travaillé avec les socialistes durant sept ans. Je vais m'employer à être utile en ce sens.

Le Courrier de l'Ouest, le 7 juillet 2024

Législatives 2024.

À Angers sud,
le barrage a joué à plein régime

Le second tour du scrutin législatif anticipé, dimanche 7 juillet 2024, a vu la victoire de Stella Dupont (Ensemble) dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire. Elle a frôlé la majorité absolue, mais dit prendre son score avec « beaucoup d'humilité ».



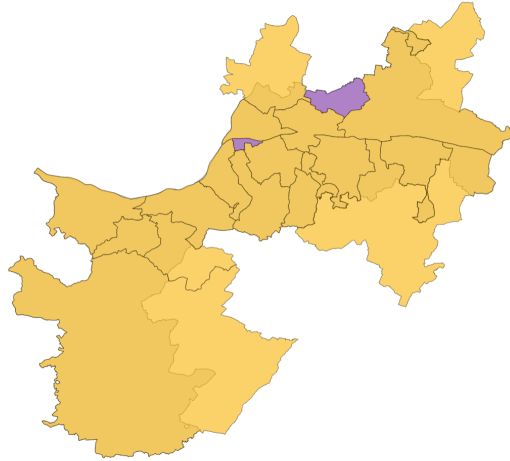
Stella Dupont, députée réélue dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire.

Dans la deuxième circonscription de Maine-et-Loire (Angers sud), la dynamique anti-Rassemblement national (RN) a fonctionné à plein, dimanche 7 juillet 2024. Le second tour des élections législatives a vu la très large victoire de la députée sortante, membre d'En Commun et étiquetée Ensemble (coalition des partis présidentiels). Avec 45,89 % des suffrages exprimés, elle a devancé de plus de 18 points ses adversaires

du Nouveau Front populaire (27,81 %) et du RN (26,30 %).

Maine-et-Loire - 2e circonscription : Angers Sud
Les couleurs politiques par commune au 2nd tour des législatives 2024

■ Stella Dupont (Renaissance) ■ Léo Métayer (Nouveau Front populaire)



Carte : Éric Mousseau / Ouest-France Maine-et-Loire

ouest
france
A Flourish map

Une victoire nette, dans un contexte national de barrage contre le parti de Marine Le Pen. La députée réélue en a bien conscience : « Le barrage a été mis en place à l'échelle nationale, de façon claire. Dans notre circonscription, il y avait une triangulaire, mais le risque du Rassemblement national était bien réel, d'où le score qui est le mien, mais j'ai beaucoup d'humilité. »

Ce barrage a permis à Stella Dupont de passer en tête à Trélazé et à Angers, où elle était devancée par Léo Métayer (Nouveau Front populaire) au premier tour. Plus symboliquement, à Saint-Jean-de-la-Croix, commune qui avait le plus soutenu la gauche au premier tour, le nombre de voix accordées à Léo Métayer a même baissé entre les deux tours. Et l'écart en faveur de la gauche y est passé de 22,23 points à 4 points.

Dans cette situation, la députée appelle à « reconstruire un chemin équilibré et solide pour reconstruire le pays », qui passerait par des compromis au-delà des alliances constituées lors des élections.

« Un investissement des quartiers populaires »

Il a viré deuxième des élections, mais retient surtout la performance du Nouveau Front populaire dans le pays. Léo Métayer, candidat investi par La France insoumise, reconnaît aussi ce « report de voix par barrage républicain », qui l'a même vu reculer de 306 voix par rapport au premier tour. Selon lui, « les conditions de la campagne et les délais avaient pour objet de donner une prime aux sortants ».

Le représentant du Nouveau Front populaire se félicite « d'un investissement massif des quartiers populaires et de la jeunesse ». Et s'il n'est pas arrivée en tête au second tour à Angers, ces deux facteurs ont semble-t-il permis à Léo Métayer de terminer devant le RN.

Fort de la première place de son camp au niveau national, Léo Métayer l'affirme : « Emmanuel Macron doit nommer un gouvernement issu du Nouveau Front populaire, pour qu'il applique le programme du Nouveau Front populaire et rien que lui. » Selon lui, même avec une majorité relative, cette alliance pourrait « gouvernement par la voie réglementaire, par exemple pour augmenter le Smic et bloquer les prix des produits de première nécessité ».

Un appel à une « union nationale » des droites partiellement entendu ?

En troisième et dernière position, Thomas Brisseau, candidat investi par le Rassemblement national, juge que ce second tour n'est pas une déception. « Vu les résultats du premier tour, ce n'était pas possible d'être élu. On aurait espéré une deuxième place, mais on n'en est pas loin. Le Maine-et-Loire a compris que le RN serait une solution à terme. »

Entre les deux tours, Thomas Brisseau, qui fustige les « alliances politiciennes » à l'échelle nationale, avait appelé à une unité du « camp national », englobant, outre l'extrême droite, les électeurs des Républicains (LR). « Notre appel à une union nationale a été entendu par une partie des

électeurs LR, c'était plutôt attendu », estime-t-il.

Néanmoins, les 1 372 voix supplémentaires acquises par le RN entre les deux tours correspondent qu'à moins d'un quart des voix pour LR au premier tour, ce qui semble accréditer un report de voix assez faibles. Dans certaines communes où LR était le parti le mieux implanté, on observe la même dynamique. Comme à Chemillé-en-Anjou, où le RN a progressé de 223 voix, là où LR totalisait 1 001 suffrages exprimés au premier tour.

Ouest-France, le 8 juillet 2024

En Maine-et-Loire, deux députées du camp présidentiel veulent changer de cap après leur élection

Le second tour des législatives dans le Maine-et-Loire a souri aux sortants. Et notamment à Laëtitia Saint-Paul (Ensemble), dans la quatrième circonscription. Ainsi qu'à Stella Dupont (En commun), dans la deuxième. L'une rejoint Horizons, l'autre lorgne vers le centre gauche.



Laëtitia Saint-Paul, députée de la quatrième circonscription du Maine-et-Loire.

Légère réorientation pour deux députées du Maine-et-Loire, réélues au second tour des élections législatives, dimanche 7 juillet 2024. Stella Dupont, dans la deuxième circonscription, et Laëtitia Saint-Paul, dans la quatrième, souhaitent toutes deux travailler dans un groupe différent de leur groupe d'origine (Ensemble).

La première est élue à Angers Sud. Membre du parti En commun, elle se réclame du centre gauche. Et elle en appelle au « travail sur un projet commun » dans le cadre de ce qui pourrait constituer un groupe visant à faire le liant entre le Nouveau Front populaire d'un côté et la macronie de l'autre.

Lors de la campagne, et juste après son élection, l'ancienne maire de Chalonnnes-sur-Loire avait déjà évoqué sa volonté de travailler tant avec des élus du Nouveau Front populaire qu'avec ceux de l'ancienne majorité présidentielle.

« Un gouvernement le plus large possible »

Quant à Laëtitia Saint-Paul, le changement va dans une direction légèrement différente. La députée de la quatrième circonscription a choisi de rallier le parti Horizons, et de rejoindre son groupe parlementaire. Un parti classé plutôt au centre droit, notamment parce qu'il est associé à la personnalité de l'ancien Premier ministre, Édouard Philippe.

Mais le responsable de ce groupe parlementaire, Laurent Marcangeli, avait évoqué sa volonté de « permettre un gouvernement le plus large possible, qui partirait des LR [Les Républicains] pour aller jusqu'aux sociaux-démocrates ». Un message qui ne semble pas si contradictoire avec les mots de sa collègue mainoligérienne.

Contactée, Laëtitia Saint-Paul n'a pas été en mesure de nous répondre.

Ouest-France, le 16 juillet 2024

ENTRETIEN.

« On n'a pas réussi à rassembler le centre gauche » regrette la députée
Stella Dupont

Alors que les discussions se poursuivent à l'Assemblée nationale pour dégager une majorité capable de gouverner, la députée En commun d'Angers sud livre son regard sur la situation.



Angers, le 7 juillet 2024. À l'issue d'une triangulaire avec un candidat du NFP et un autre du RN, la candidate En commun, l'aile gauche de l'ex-majorité présidentielle, a obtenu 45,89 % des suffrages.

Stella Dupont, députée d'Angers sud (2e circonscription) issue des rangs de la gauche, aurait aimé qu'une coalition de centre gauche se forme pour permettre la nomination d'un nouveau gouvernement.

Comment vivez-vous ces jours de flottement total à l'Assemblée nationale ?

Stella Dupont : « On reste dans l'incertitude à la veille d'un scrutin aussi important à l'Assemblée nationale (les députés doivent notamment choisir qui présidera les débats ce jeudi 18 juillet, N.D.L.R.). On a beaucoup de discussions. Je fais partie de ceux qui ont essayé de rassembler le centre gauche, mais on n'a malheureusement pas réussi. C'est dommage car ce serait bien d'avoir plus de visibilité pour les idées que l'on porte. »

Pensez-vous qu'une solution peut émerger bientôt ?

« C'est difficile car les discussions ne sont pas franchement ouvertes. Je déplore la

situation du Nouveau Front populaire, il n'y a pas du tout de fumée blanche de leur côté. »

C'est d'eux seuls dont dépend l'issue ?

« Ils sont les plus nombreux à l'assemblée, logiquement ils se doivent de proposer d'élargir pour construire une majorité. On en est loin. »

Emmanuel Macron estime que personne n'a vraiment gagné, vous partagez son avis ?

« Personne n'a de majorité suffisante pour gouverner. En définitive, ceux qui vont vraiment gagner, ce sont ceux qui vont être capables de construire un compromis. Et en tant que femme de gauche, j'ai très envie de discuter avec la gauche raisonnable. »

Ça veut dire sans les Insoumis ?

« Une majorité doit se construire et elle doit être large compte tenu de l'arithmétique de l'assemblée. On ne doit exclure personne sauf l'extrême droite et les Insoumis qui ont cherché à fragiliser l'Assemblée nationale et les institutions ces deux dernières années. »

Ça veut dire que vous êtes prête à vous associer aux LR version Laurent Wauquiez ?

« Cette aile-là des LR, je ne suis pas sûre qu'elle soit très ouverte à une association. Si chaque groupe s'attache à poser des lignes rouges au lieu de chercher ce que nous avons en commun, ça ne risque pas d'avancer très vite. J'espère qu'on va pouvoir se mettre autour d'une table. Je fais tout mon possible pour qu'on trouve ces chemins du compromis. Je n'oublie jamais qu'en embuscade, on a l'extrême droite. Le risque est réel, on a une obligation de résultat. »

Ne craignez-vous pas qu'à peine nommé, un gouvernement se fracasse aussitôt sur une motion de censure ?

« Tout est possible. Il y a un chemin de crête à trouver pour éviter ces motions de censure à répétition. Mais pour ça, il faut d'abord sortir des postures. Je pense qu'il faut tout essayer. Il y a des députés qui sont habitués

à travailler avec d'autres députés de sensibilité différente. Lors de la précédente mandature, le collectif progressiste transpartisan avait permis de trouver des positions communes sur la loi immigration ou sur la loi énergie, en dehors des lignes politiques des partis de chacun. »

Vous y croyez encore pour cette mandature ?

« Je ne sais pas si on va y arriver, ce que montre le NFP n'est pas très encourageant. Il faut que chacun revoie sa copie. LFI se place dans une impasse en disant «le programme, rien que le programme du NFP». Il faut que l'intérêt général de notre pays soit une priorité. Je suis au travail dans cet esprit-là, avec constance et ténacité, mais je vous mentirais si je vous disais que c'est facile. »

Croyez-vous qu'il faille aboutir maintenant ou laisser passer l'échéance des Jeux olympiques ?

« Les JO c'est un événement majeur pour notre pays. Je pense qu'il peut y avoir du flottement, du flou et que ce ne serait pas du tout positif pour la France. Ça ne me semble pas opportun. Je suis plutôt pour qu'on maintienne le gouvernement en place et qu'on ne procède au changement qu'après. »

Le Courrier de l'Ouest, le 17 juillet 2024

La députée de Maine-et-Loire Stella Dupont quitte le groupe macroniste

L'Angevaine Stella Dupont, députée de l'aile gauche de la macronie, vient d'annoncer son départ du groupe Ensemble pour la République (ex-Renaissance), invoquant un désaccord avec la « ligne droitière du gouvernement », et avec « la ligne du groupe » sur la justice fiscale.



Angers, préfecture du Maine-et-Loire, le 7 juillet 2024. Stella Dupont a été réélue député du Maine-et-Loire, dans la deuxième circonscription Angers-Sud.

Interrogée il y a quelques jours par Le Courrier de l'Ouest, Stella Dupont, députée de l'aile gauche de la macronie, déclarait que la recomposition au sein de l'Assemblée nationale amène chacun à réfléchir à son propre positionnement. De son côté, son choix semble avoir été rapidement fait. La députée a annoncé mercredi 2 octobre son départ du groupe Ensemble pour la République (ex-Renaissance), invoquant un désaccord avec la ligne droitière du gouvernement, et avec la ligne du groupe sur la justice fiscale. Il s'agit du quatrième départ en moins d'un mois du groupe macroniste, qui comptera donc 95 députés. Dans une annonce au Parisien la députée apparentée au groupe a justifié sa décision par un désaccord sur la composition de la majorité relative soutenant le gouvernement, notamment avec des LR qui sont loin de (ses) valeurs, et compte tenu aussi des perspectives encore floues apportées par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale.

« Recadrage inacceptable »

Dans un message publié sur une boucle de députés macronistes, elle désapprouve également l'ambiguïté que Michel Barnier entretient avec le RN depuis le recadrage inacceptable d'Antoine Armand, ministre de l'Économie. Ce dernier s'était fait reprendre pour s'être dit prêt à travailler avec les forces politiques de l'arc républicain, tout en excluant le RN de ce périmètre.

Elle reproche à Michel Barnier de ne pas avoir fait preuve de la même sévérité envers

le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, pour ses sorties sur l'État de droit qui n'est pas intangible, ni sacré .

Elle assume également un point de désaccord avec le groupe Ensemble pour la République sur la justice fiscale. J'étais favorable dès 2022 à l'idée d'une taxe sur les superprofits, par exemple , a-t-elle rappelé dans Le Parisien.

Stella Dupont siègera, au moins un temps, parmi les députés non-inscrits aux côtés de Sophie Errante et Sacha Houlié, autres députés issus de la macronie ayant claqué la porte sur des divergences de fond. Mais elle le fera avec l'espoir qu'un groupe social-démocrate puisse émerger dans les prochaines semaines dans l'hémicycle , a-t-elle dit au Parisien.

Le Courrier de l'Ouest, le 2 octobre 2024